

Bulletin UICN

Numéro

2

2001

Planète Conservation

Vision et réalité

La Convention du patrimoine mondial en action



UICN
Union mondiale pour la nature

Vision et réalité : la Convention du patrimoine mondial en action

Le panthéon de la nature

3 Qu'est-ce que le patrimoine mondial ?

4 Partenariats essentiels

Francesco Bandarin

5 Le rôle de l'Union : innovation et vigilance Achim Steiner

6 Un défi pour l'esprit : histoire brève Sarah M. Titchen

7 Avis et consentement : ICOMOS et ICCROM Henry Cleere et Herb Stovel

8 Examen de passage Rolf Hogan

10 Patrimoine mondial et aires protégées Adrian Phillips

11 Pour une liste équilibrée Javier Beltrán

Nature et humanité

PATRIMOINE NATUREL

12 Des avantages tangibles : la biodiversité du patrimoine naturel Pedro Rosabal

13 Trésor caché : les écosystèmes marins Annie Hillary

14 Banc d'Arguin : maintenir la diversité biologique côtière Pierre Campredon

15 Gravées dans la terre et dans la pierre Paul Dingwall

16 Grottes et karst : les livres d'histoire de la Terre Elery Hamilton-Smith

PAYSAGES CULTURELS

17 Associer nature et culture Mechtilid Rössler et Henry Cleere

18 Images : Paysages culturels et biens mixtes

19 Reconnaissance des valeurs, des droits et des intérêts autochtones Sarah M. Titchen

19 Paysages protégés

Michael Beresford

Faire face aux menaces

20 Trésor sous haute surveillance : missions de suivi Georgina Peard

21 Travail d'équipe modèle : El Vizcaino Pedro Rosabal et Mechtilid Rössler

22 Patrimoine mondial en péril : des possibilités de coopération Natarajan Ishwaran

24 Les joyaux du Congo : combat pour la nature Jean-Pierre d'Huart

26 Coltan du Congo : appel au boycott David Sheppard

26 Patrimoine mondial et exploitation minière : résoudre les conflits Peter Shadie

27 Les leçons de Doñana Guido Schmidt

28 Le tourisme : risques et avantages Mechtilid Rössler

29 Écotourisme et diversité biologique José Quiñonez

29 Le Parc national de Komodo Rili Djohani et Randy Kramer

Nouveaux enjeux

30 L'avenir du patrimoine mondial David Sheppard

31 Mise en valeur de notre patrimoine Marc Hockings

32 La Fondation des Nations Unies : pour la cause Seema Paul

34 Les merveilles du monde Entretien avec Jim Thorsell

36 Publications

Planète Conservation

(anciennement Bulletin de l'UICN)

Une publication de
l'UICN-Union mondiale pour la nature
rue Mauverney, 28
CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 (22) 999 0001

Télécopieur: +41 (22) 999 0002

Site Web: <http://www.iucn.org>

Rédactrice en chef: Nikki Meith

Rédacteur adjoint: Peter Hulm

Numéro sur le patrimoine mondial

Rédacteur adjoint: Rolf Hogan

Conseillers: David Sheppard, Pedro

Rosabal, Adrian Phillips

Assistante: Georgina Peard

Direction d'édition: Elaine Shaughnessy

Secrétariat d'édition: Deborah Murith

Édition française: Danièle Devitre

© 2001 Union internationale pour
la conservation de la nature
et de ses ressources

Volume 32, N°2, 2001

ISSN: 1027-0973

Maquette couverture: L'IV COM Sàrl
Maquette/Mise en page: Maximedia Ltd.

Produit par:

la Division des publications de l'UICN,
Gland, Suisse et Cambridge, R.-U.

Imprimé par: Sadag Imprimerie

Les opinions exprimées dans cette
publication ne reflètent pas nécessairement
celles de l'UICN ou de ses membres.

Souscription annuelle:

(3 numéros par an)

USD 45 (non-membres)

envoi par avion compris

Pour vous renseigner sur la souscription,
contactez:

Cindy.Craker@iucn.org

Veuillez adresser toutes les autres

demandes de renseignements à:

Deborah.Murith@iucn.org

ou à l'adresse ci-dessus.

En couverture

Au centre : le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize, bien du patrimoine mondial depuis 1996, comprend le plus grand récif-barrière de l'hémisphère nord, des atolls, plusieurs centaines de cayes de sable, des forêts de mangrove, des lagons côtiers et des estuaires. C'est l'habitat d'espèces menacées telles que des tortues marines, des lamantins et le crocodile marin d'Amérique.

Cette photographie a été généreusement offerte par Tony Rath. © Tony Rath Photography All Rights Reserved (<http://www.trphoto.com>)

Sur les côtes : Art rupestre au Parc national uKhahlamba/Drakensburg, Afrique du Sud. UICN/David Sheppard

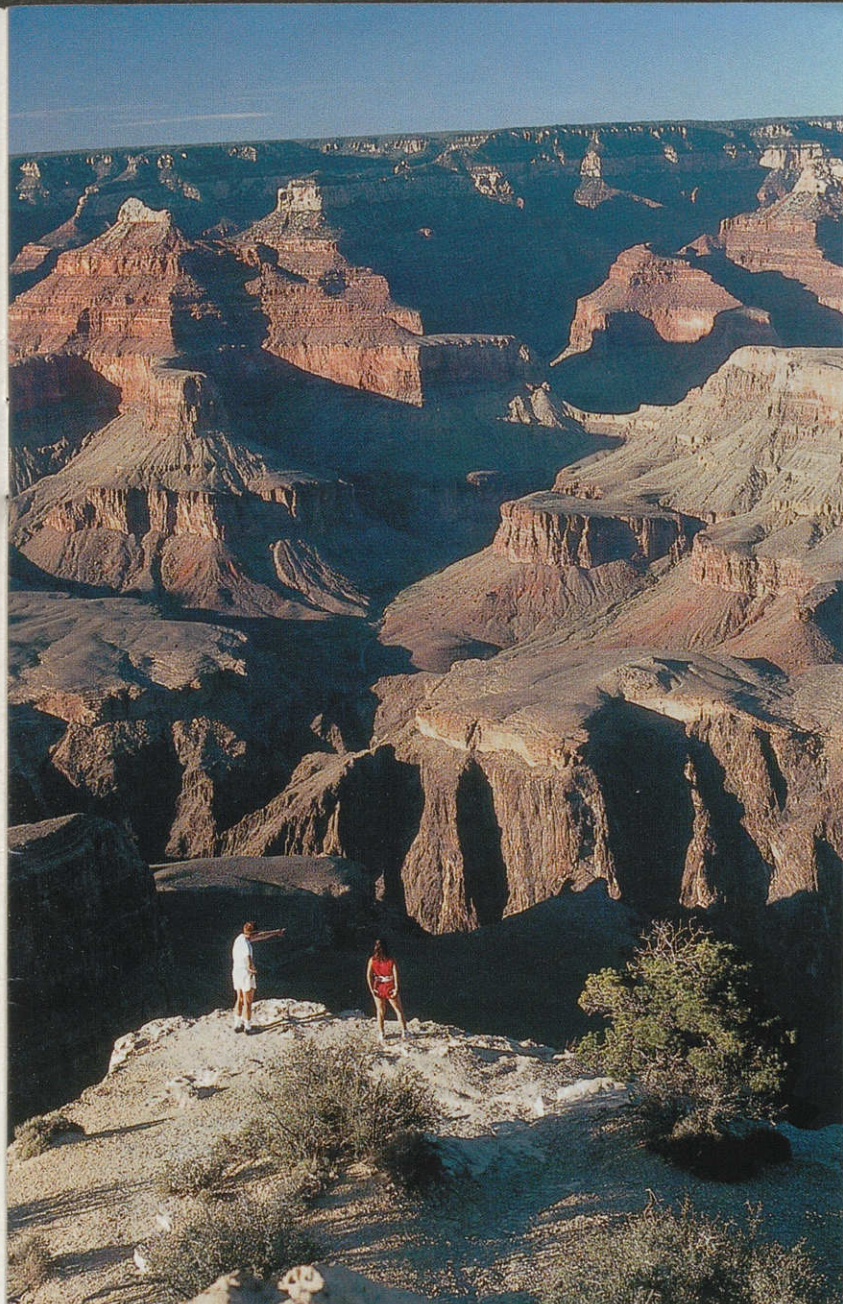
Ce numéro spécial, consacré au patrimoine mondial, a été rédigé en coopération entre le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'UICN-Union mondiale pour la nature.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN, de l'UNESCO ou d'autres organisations ayant collaboré au projet.

Pour en savoir plus sur le patrimoine mondial, rendez-vous sur les sites Web du Centre du patrimoine mondial (<http://www.unesco.org/whc/>) et du Programme de l'UICN pour les aires protégées (<http://wcpa.iucn.org/theme/heritage/heritage.html>) ou contactez le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 7 place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP (France). Courriel : wh-info@unesco.org

11 DEC. 2001

LE PANTHÉON DE LA NATURE



LUC/JIM THORSELL

Un des premiers biens du patrimoine mondial, le Grand Canyon (États-Unis) est inscrit au titre des quatre critères naturels.

Le Grand Canyon, impressionnant et grandiose, les Galápagos, trésors de l'évolution et le spectacle sauvage du Serengeti ont tous un point en commun : ils sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel – la Convention du patrimoine mondial.

Qu'est-ce que le patrimoine mondial?

Depuis près de trois décennies, la Convention du patrimoine mondial étend ses ailes protectrices sur de nombreux trésors culturels et naturels de la Terre. Cet instrument juridique précurseur est une des plus anciennes conventions internationales de l'environnement et s'appuie sur le principe que certains lieux de la planète ont une «valeur universelle si exceptionnelle», de par leurs caractéristiques naturelles, leur importance historique et/ou spirituelle que leur protection n'incombe pas à un seul pays mais à la communauté internationale dans son ensemble.

L'histoire de la Convention, riche en événements, se confond avec la révolution qui s'est produite dans notre attitude vis-à-vis des aires protégées – et notamment dans notre vision de l'être humain «partie intégrante du monde naturel» et non plus «observateur extérieur». La Convention s'est révélée souple et apte à réagir à ce changement mais elle fait face, aujourd'hui, à la diversité des menaces qui pèsent sur de nombreux sites et aux questions concernant l'adéquation de sa couverture et de sa portée.

Ce dossier spécial porte un regard sur l'état du patrimoine mondial – passé, présent et avenir – et examine les enjeux au moment où la Convention entre dans sa quatrième décennie de service à la communauté mondiale.



Parce qu'elle s'intéresse à la fois au patrimoine culturel et au patrimoine naturel, la Convention est un instrument juridique unique – ce qu'exprime l'emblème du patrimoine mondial, rond comme la Terre pour symboliser la protection. Le carré central représente une forme créée par l'homme et le cercle, la nature, les deux étant intimement liés.

Partenariats essentiels

Francesco Bandarin

Le partenariat est un idéal vital à l'accomplissement de la mission de la Convention du patrimoine mondial. Ce n'est, en effet, que par une étroite collaboration que l'UNESCO et ses partenaires peuvent réussir à identifier et conserver le patrimoine culturel et naturel exceptionnel de la planète pour le transmettre aux générations futures.

L'UICN a été créée sous les auspices de l'UNESCO, en 1948. Elle est aujourd'hui la première union mondiale œuvrant pour la conservation de la nature. Partenaire privilégié de l'UNESCO pour les affaires du patrimoine mondial, l'Union est spécialement mentionnée dans le texte de la Convention comme organe expert auquel le Directeur général de

l'UNESCO et le Comité du patrimoine mondial peuvent demander des avis sur la mise en œuvre de la dimension naturelle de la Convention.

En 1992 – année mémorable pour le mouvement mondial de l'environnement – la communauté internationale réunie au Sommet de la Terre, à Rio, a adopté la Convention sur la diversité biologique. La même année, la Convention du patrimoine mondial commémorait le 20^e anniversaire de sa naissance à l'occasion d'un atelier spécial organisé à Caracas, au Venezuela, dans le cadre du IV^e Congrès mondial sur les aires protégées. L'atelier a suscité réflexion et action, lesquelles ont finalement abouti à la révision des critères du patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à la création et à la description d'une nouvelle catégorie du patrimoine mondial : les paysages culturels (voir page 17).

La Convention

- définit le genre de biens naturels ou culturels que l'on peut envisager d'inscrire sur la **Liste du patrimoine mondial**;
- définit les devoirs des États parties en matière d'identification de biens éventuels et de protection de ces biens;
- décrit la fonction du **Comité du patrimoine mondial**;
- explique comment le **Fonds du patrimoine mondial** doit être utilisé et géré.



Les experts des forêts considèrent que la Convention du patrimoine mondial est le meilleur instrument de conservation de la biodiversité des forêts tropicales. Ici : le Bien transfrontière de Talamanca/La Amistad (Panama/Costa Rica) qui contiendrait 2,5 % de la diversité biologique de la planète.

Un rôle confirmé

Depuis 1992, le rôle de la Convention vis-à-vis de la conservation de la nature et de la diversité biologique se confirme. En 1998, par exemple, un Groupe d'experts des forêts tropicales réuni à Beristagi, en Indonésie, a déclaré que la Convention du patrimoine mondial était le meilleur instrument international disponible pour la conservation de la diversité biologique des forêts tropicales d'importance mondiale.

Cette déclaration est à l'origine d'un nouveau partenariat entre la Fondation des Nations Unies (FNU), organisation à but non lucratif qui se trouve à Washington, aux États-Unis, et le Centre du patrimoine mondial. Entre 1998 et 2000, le partenariat FNU/UNESCO a mobilisé près de USD 20 millions et a canalisé cet argent, via le système des Nations Unies, pour soutenir la conservation des biens du patrimoine mondial dotés d'une diversité biologique d'importance mondiale. L'UICN est le partenaire principal du Centre pour la conception et l'exécution de nombreux projets financés par la FNU (voir page 32).

En 2002, la Convention commémorera le 30^e anniversaire de sa création et en 2003, l'UICN sera l'hôte du Ve Congrès mondial sur les parcs nationaux à Durban, Afrique du Sud. L'heure est peut-être venue de faire un nouveau grand bond en avant; le Centre et l'UICN doivent aller au-delà de l'organisation d'ateliers et lancer un grand mouvement de recherche et d'appel en faveur de nouveaux partenariats pour la conservation du patrimoine mondial.

Le lieu idéal où lancer cette recherche serait au sein des membres de l'UICN. En sa qualité de plus grande union entre des gouvernements et des organisations non gouvernementales, l'UICN, mieux que toute autre organisation, est placée de manière à essayer de donner un sens nouveau à la notion de partenariat. Le Centre est prêt à se joindre à l'UICN dans cette aventure stimulante et opportune pour la conservation du patrimoine mondial dans le nouveau millénaire.

Francesco Bandarin est Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le rôle de l'Union: innovation et vigilance

Achim Steiner

Les biens du patrimoine mondial sont parmi les plus beaux présents qu'une génération puisse léguer à la postérité et comprennent certaines des grandes merveilles naturelles du monde. Aujourd'hui, ces sites couvrent environ 1 % de la superficie émergée de la Terre et les 161 biens naturels et mixtes représentent 10 % de la superficie contenue dans des aires protégées. La Convention du patrimoine mondial est un hommage au concept de protection de notre patrimoine commun et offre, en même temps, une assistance de la communauté internationale aux gardiens de ces biens.

Depuis le début, l'Union est proche de la Convention du patrimoine mondial dont elle a corédigé le texte avec l'UNESCO en 1972. Des figures de l'UICN telles que Russell Train, Kai Curry-Lindahl, Hal Eidsvik et Duncan Poore – le premier conseiller de l'Union pour le patrimoine naturel – ont joué un rôle de premier plan dans l'évolution de la Convention. Comme le dit Francesco Bandarin, l'UICN est expressément reconnue dans le texte de la Convention comme organe consultatif du Comité du patrimoine mondial pour les biens naturels du patrimoine mondial. Notre rôle est triple :

Premièrement, l'UICN évalue tous les biens naturels et biens « mixtes » proposés pour la Liste du patrimoine mondial et contribue à l'évaluation de certains paysages culturels. Une mission de terrain se rend dans chaque site. Des experts de renommée mondiale conduisent une évaluation théorique du bien proposé. En 2000, l'UICN a évalué 23 sites – un chiffre en augmentation certaine par rapport aux années précédentes.

Deuxièmement, l'UICN fait rapport au Comité du patrimoine mondial sur l'état de conservation des biens naturels existants du patrimoine mondial. En 2000, l'UICN a fourni des rapports sur l'état de conservation de plus de 50 biens naturels du patrimoine mondial dont huit se basaient sur des missions de terrain dans les sites concernés.

Enfin, l'UICN contribue à la formation, au renforcement des capacités et à des initiatives semblables, notamment aux niveaux régional et du terrain.

Nos principes

Pour pouvoir maintenir les normes les plus hautes possibles dans son travail concernant le patrimoine mondial, le personnel de l'UICN est guidé par trois principes fondamentaux :

Ce que fait l'UICN

- 1 Elle évalue les sites proposés
- 2 Elle fait rapport sur l'état de conservation des sites existants
- 3 Elle soutient la formation et le renforcement des capacités



La formation et le renforcement des capacités sont parmi les principales contributions de l'Union au patrimoine mondial. Ici : un atelier organisé par l'UICN en 1994 pour discuter de la gestion du Parc national du Karakoram dont on envisageait l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

1. Le partenariat prime. Toutes nos activités sont menées en partenariat avec d'autres organisations et d'autres acteurs, en particulier le Centre du patrimoine mondial, les autres organes consultatifs de la Convention et les États parties.

2. Une science fiable est vitale. Une des principales forces de l'Union est son niveau élevé de crédibilité, de cohérence et d'objectivité scientifiques. Nous l'obtenons en recherchant l'expertise de nos réseaux scientifiques – en particulier celui de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) – et du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC-PNUE).

3. Les problèmes ont besoin de solutions pratiques. Une bonne partie de notre travail consiste à déterminer les menaces qui pèsent sur les biens du patrimoine mondial mais nous ne nous contentons pas de faire rapport, notre objectif est de trouver des solutions pratiques et novatrices.

Principes

- 1 Partenariat
- 2 Crédibilité scientifique
- 3 Solutions pratiques

Un exemple célèbre

Le Bien du patrimoine mondial des Galápagos est un exemple de ces principes en action. Les îles sont confrontées à une myriade de menaces, du tourisme à la surpêche en passant par les changements climatiques et les espèces envahissantes. Le personnel de l'UICN, les Commissions spécialisées, le Bureau régional, le Bureau national et les membres qui se trouvent sur place ou ailleurs ont collaboré étroitement avec l'État partie (Équateur) afin d'élaborer une législation novatrice sur la conservation et un train de mesures visant à améliorer la gestion. Jusqu'à présent, nous avons réussi à maintenir ce trésor naturel de renommée mondiale en dehors de la Liste des biens du patrimoine mondial en péril (voir page 23) mais notre réussite ultime dépendra du maintien de notre vigilance et du soin apporté à nos partenariats dans la région.

Achim Steiner, Directeur général de l'UICN.

Un défi pour l'esprit : histoire brève

Sarah M. Titchen

Il est difficile, aujourd'hui, d'imaginer un monde sans les biens du patrimoine mondial. Cependant, l'histoire de la Convention était loin d'être toute tracée et l'on ne savait pas toujours de quoi demain serait fait.

La Convention du patrimoine mondial est née, en réalité, de la fusion de deux mouvements distincts : le premier qui s'intéressait à la protection des monuments et sites culturels et l'autre à la conservation de la nature.

Les racines culturelles

Certaines des origines conceptuelles de la Convention, notamment pour le patrimoine culturel, remontent aux travaux de la Ligue des Nations dans les années 1920 et 1930. La Ligue prônait l'idée d'un patrimoine commun de l'humanité méritant d'être conservé au niveau international, grâce à la coopération internationale.

Les travaux de l'UNESCO visant à protéger le patrimoine culturel mondial « immuable » ont commencé en 1948 par des discussions relatives à la création d'un fonds international pour la protection et la restauration des monuments « d'importance mondiale ».

En 1959, cette idée a été renforcée lorsque l'Égypte et le Soudan ont demandé à l'UNESCO de les aider à sauver certains sites et monuments de Nubie, menacés par le projet de construction du barrage d'Assouan. En réponse, l'UNESCO lança la première de ses campagnes internationales pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité.

Fondation du patrimoine mondial?

Parallèlement mais séparément, l'idée de créer une Fondation du patrimoine mondial pour protéger à la fois le patrimoine culturel et le patrimoine naturel

C'est un concept simple et pourtant révolutionnaire: il existe, dans le monde entier, des régions naturelles et culturelles tellement uniques qu'elles font véritablement partie du patrimoine, non seulement de telle ou telle nation mais de l'humanité entière. Voilà le fond véritable de la question. C'est une idée qui défie l'esprit. C'est une idée qui exprime avec éloquence, à travers une action internationale coopérative, la vérité selon laquelle la terre est réellement le foyer de l'homme et nous appartient à tous.

C'est une idée dont l'heure est venue.

Russell Train, dans le «manifeste» publié en 1972 par le Sierra Club, Action for Wilderness.



Les 12 premiers sites ont été inscrits en 1978. Parmi eux, il y avait le Parc national du Simen en Éthiopie, célèbre pour ses paysages spectaculaires et ses espèces rares telles que le gélada, le loup d'Abyssinie et le bouquetin d'Abyssinie. Le Parc est aujourd'hui sur la Liste du patrimoine mondial en péril (voir page 22).

gagnait du terrain aux États-Unis, entre 1965 et 1972, grâce aux efforts vigoureux de Russell Train et de son collègue, Joseph Fisher.

Dans les années 1960, l'idée se mit à circuler dans les cercles de l'UICN et aboutit à la décision de l'Union d'élaborer une Convention internationale afin de mettre en œuvre la Fondation du patrimoine mondial.

Bataille de textes

À mesure qu'approchait la Conférence des Nations Unies de 1972 sur l'environnement, l'UICN et l'UNESCO rédigèrent des projets de convention fondés sur le concept du patrimoine mondial. Le projet de l'UICN tenait compte des biens naturels et culturels, à l'instar d'une proposition distincte des États-Unis d'Amérique, tandis que l'UNESCO mettait l'accent sur les biens culturels. Les États-Unis invitèrent à trouver un compromis : le projet présenté à la Conférence de Stockholm et examiné par l'UICN au deuxième Congrès mondial sur les parcs nationaux.

Peu après, le 16 novembre 1972, la Conférence générale de l'UNESCO adoptait, à Paris, la Convention du patrimoine mondial.

L'idée d'une Fondation du patrimoine mondial ne vit jamais le jour, mais son « enfant » affiche une trentaine vigoureuse. Elle reste unique parmi les instruments internationaux en raison de l'attention qu'elle accorde à la conservation du patrimoine culturel et naturel.

Sarah M. Titchen est Responsable de la Section de politique générale et de mise en œuvre statutaire, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Avis et consentement: ICOMOS et ICCROM

Henry Cleere y Herb Stovel

La Convention du patrimoine mondial nomme trois organisations internationales non gouvernementales ou intergouvernementales qui assistent le Comité dans ses délibérations. L'UICN est responsable des évaluations des biens naturels mais travaille en collaboration étroite avec deux autres organes pour ce qui est des paysages culturels et des biens mixtes.



ICOMOS

Le Conseil international des monuments et des sites, une organisation non gouvernementale dont le siège est à Paris, est chargé d'évaluer tous les biens culturels proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il travaille en collaboration étroite avec l'UICN pour l'évaluation de ce qu'on appelle les « biens mixtes », désignés tant pour leur valeur culturelle que naturelle et, depuis quelques années, joue un rôle de premier plan dans l'évaluation des paysages culturels.

L'ICOMOS compte plus de 6000 membres dans plus de 100 pays qui sont tous des experts dans les domaines de l'architecture, de l'archéologie, de l'histoire de l'art, de l'aménagement, de la gestion des sites et de la conservation.

Dans la mesure du possible, une mission conjointe se rend dans les sites pour évaluer la gestion et la conservation des biens mixtes. La première mission conjointe a eu lieu en 1993 et d'autres, depuis, ont permis au personnel de l'ICOMOS et de l'UICN d'observer leur approche mutuelle des problèmes de gestion et de consultation, de poser des questions et d'échanger des impressions : du travail d'équipe sous son meilleur jour.

Henry Cleere est Coordonnateur pour le patrimoine mondial, ICOMOS. Site Web: <http://www.icomos.org>

L'UICN peut-elle aider à préparer les propositions?

En sa qualité de Conseiller technique *indépendant* pour l'évaluation de biens sollicitant le statut de patrimoine mondial, l'UICN ne participe pas à la préparation des propositions.

Le Fonds du patrimoine mondial met à disposition une aide financière pour former les fonctionnaires à préparer les propositions (généralement sous forme d'ateliers soutenus par le personnel du Centre du patrimoine mondial) ainsi que des subventions directes pour l'engagement d'experts internationaux.



UICN/PEDRO ROSABAL

Création de l'Empire inca qui défie le temps, le sanctuaire historique péruvien de Machu Picchu, sur le versant oriental des Andes, a été inscrit en 1983 dans la catégorie des biens mixtes répondant aux critères culturels et naturels.



ICCROM

Le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels est une institution intergouvernementale chargée de promouvoir la conservation de tous les types de biens du patrimoine culturel à l'échelle mondiale. Établi à Rome en 1959, l'ICCROM compte aujourd'hui environ 100 États membres (en date du 1^{er} mai 2001).

Le rôle principal de l'ICCROM consiste à contribuer à la protection du patrimoine culturel par la formation, l'information, la recherche, la coopération et au moyen de campagnes. Depuis 1966, il a organisé des activités de formation dans le monde entier et mis en place des instruments, des méthodologies et du matériel pédagogiques novateurs.

Dans son rôle consultatif, l'ICCROM offre un avis technique au Comité du patrimoine mondial pour des sites particuliers et des conseils sur les projets et stratégies de formation. La création, en 1992, de la catégorie des paysages culturels a fortement accru les possibilités de collaboration avec l'UICN.

Herb Stovel est Directeur de programme,
Programme pour les établissements du
patrimoine, ICCROM.
Site Web: <http://www.iccrom.org>

Examen de passage

Rolf Hogan

Comment une aire protégée réussit-elle son examen de passage sur la Liste du patrimoine mondial? Le processus est long et suppose plusieurs étapes ainsi que l'application de critères rigoureux (voir encadré).

L'UICN fait appel à environ 200 évaluateurs experts chaque année, choisis non seulement pour leur connaissance du bien proposé mais aussi pour leur expérience mondiale dans des domaines tels que les forêts tropicales, les récifs coralliens ou la géologie. Beaucoup sont membres des Commissions de l'UICN mais beaucoup d'autres sont affiliés à des membres de l'UICN tels que BirdLife International, le WWF, Conservation International et la US National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA).



UICN/JIM THORSELL



UICN/JIM THORSELL

Les phénomènes naturels extraordinaires, décrits au critère (iii) du patrimoine mondial, sont illustrés par des sites tels que les pics et les glaciers des Rocheuses canadiennes (en haut) et les bassins de travertin du Bien du patrimoine mondial des monts Huangshan, en Chine (en bas).

Critères et conditions

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en raison de ses caractéristiques naturelles, le bien proposé doit remplir au moins un des critères – et de préférence plusieurs – qui figurent dans les Orientations de 1999 de la Convention (voir encadré).

Les sites proposés doivent aussi remplir plusieurs **conditions d'intégrité** relatives à la gestion et à la protection. Par exemple, y a-t-il des plans de gestion adéquats, une législation et des méthodes traditionnelles de protection en place? La superficie proposée est-elle suffisante pour permettre aux processus écologiques de se poursuivre à long terme? La proposition bénéficie-t-elle de l'appui de la population locale?

Les gouvernements considèrent, à juste titre, l'inscription au patrimoine mondial comme un moyen d'obtenir statut et prestige ainsi que comme un instrument utile de promotion du tourisme. Mais ces avantages sont assortis d'une grande responsabilité, celle de protéger et de gérer le site au nom de toute la communauté mondiale.

Rolf Hogan est Associé de programme pour le patrimoine mondial, Programme de l'UICN pour les aires protégées.

Critères

Les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour leurs caractéristiques naturelles doivent:

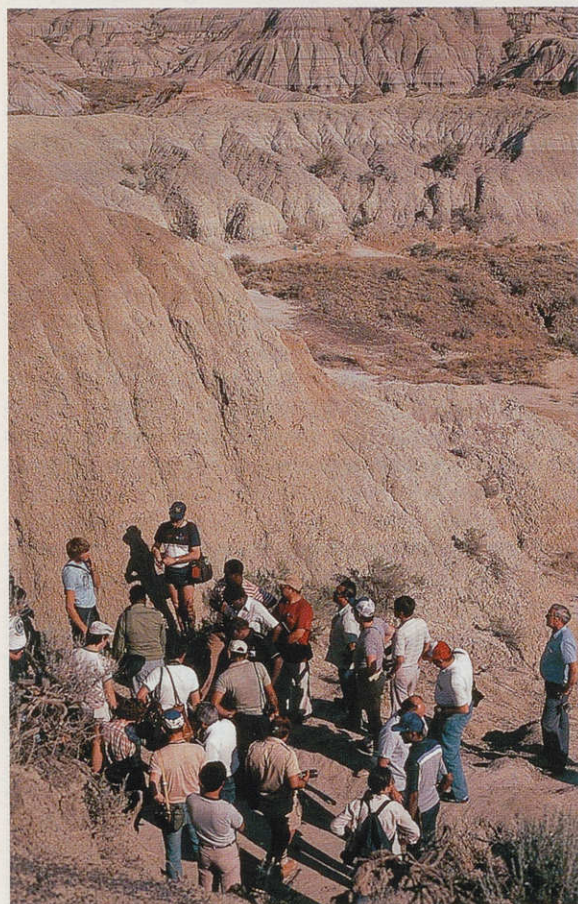
- (i) être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ; ou
- (ii) être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins; ou
- (iii) représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ; ou
- (iv) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.



GREAT BARRIER REEF MARINE PARK AUTHORITY

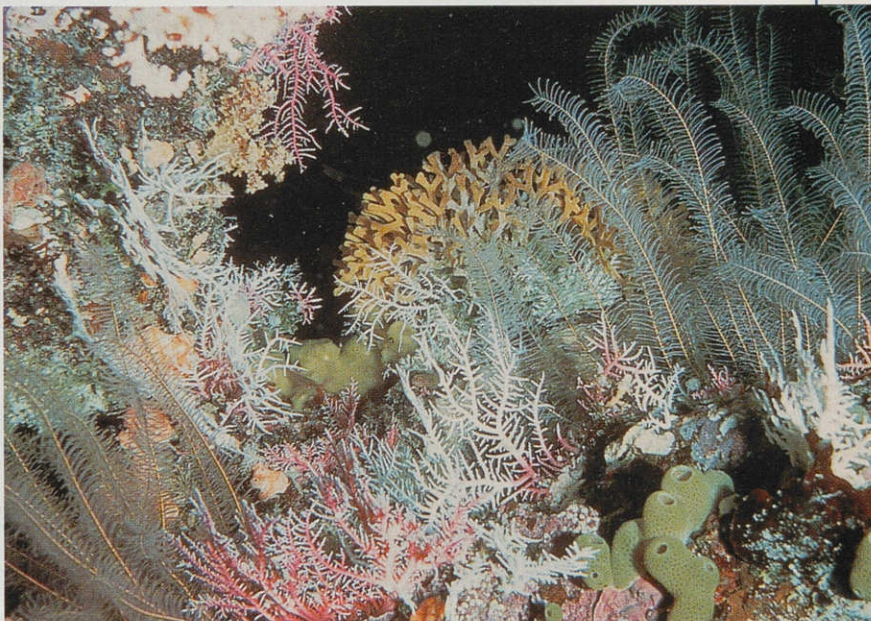
UICN/JIM THORSELL

La diversité biologique, critère (iv) : les forêts de montagne et de plaine de la Réserve naturelle du Suriname central contiennent un nombre remarquable d'espèces de plantes et de populations viables d'animaux typiques de la région.
En photo : *Heliconia* sp.



UICN/JIM THORSELL

Le témoignage de la vie, critère (i) : un cours de paléontologie dans le Parc provincial des Dinosaures, au Canada, qui contient certaines découvertes fossilifères les plus importantes datant de l'âge des reptiles.



Processus écologiques et biologiques, critère (ii) : le récif de la Grande-Barrière, en Australie, contient la plus grande collection mondiale de récifs coralliens. En photo : des organismes marins très divers se font une vive concurrence pour l'espace sous la protection du corail.

Étapes de l'inscription d'un bien naturel

Un État partie à la Convention du patrimoine mondial soumet une proposition au Centre du patrimoine mondial qui, à son tour, la transmet à l'UICN pour évaluation à l'issue d'un long processus de consultation et après une mission de terrain.



L'UICN choisit, pour chaque site, des évaluateurs experts qui détermineront si le site mérite d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.



Le Centre de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (WCMC-PNUE) prépare une fiche descriptive sur les valeurs naturelles du site, la protection juridique et les menaces.



Un ou deux experts visitent le site, évaluent ses caractéristiques et discutent de la proposition avec les acteurs locaux et les fonctionnaires du gouvernement; l'évaluateur fait rapport au Programme de l'UICN pour les aires protégées (PAP).



Le rapport est examiné par le Groupe de l'UICN sur le patrimoine mondial composé de membres du personnel du PAP et de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP); le Groupe envoie sa recommandation finale au Comité du patrimoine mondial.



Le PAP finalise le rapport d'évaluation technique de l'UICN qui est remis au Bureau et au Comité du patrimoine mondial.

Patrimoine mondial et aires protégées

Adrian Phillips

Il y a au moins 40 000 aires protégées dans la base de données du WCMC-PNUE, mais il n'y a que 138 biens naturels du patrimoine mondial et 23 biens mixtes. Quelle est donc la place de ce nombre relativement limité de biens de « valeur universelle exceptionnelle » dans la grande famille des aires protégées ?

Responsabilité

L'inscription sur la Liste affecte les biens concernés de différentes manières.

Une des conditions d'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial est que celui-ci bénéficie d'une protection réelle au niveau national. Toutefois, l'inscription a un effet complémentaire : elle renforce les efforts de conservation nationaux parce que le gouvernement doit :

- **rendre compte** à la communauté internationale de la protection du site ;
- **veiller** à l'application des plus **hautes normes** en matière de conservation. Pour cela il faut parfois adopter une législation nationale plus stricte mais le plus souvent, cette mesure appelle une interprétation plus rigoureuse des politiques en vigueur.

Depuis quelques années, plusieurs cas litigieux ont démontré que les gouvernements ont réellement l'obligation de démontrer au monde, tout comme à leur électorat, qu'ils protègent les biens du patrimoine mondial dans leurs pays respectifs. Dans le cadre des rapports sur l'état de conservation que l'UICN remet au Comité du patrimoine mondial, rapports qui rendent compte des problèmes auxquels les biens du patrimoine mondial sont confrontés, les gouvernements sont invités à renforcer la protection.

Attirer des bailleurs de fonds

Un autre effet de l'inscription au patrimoine mondial est que l'aire protégée en question peut désormais recevoir une aide internationale, notamment dans les pays en développement. Dans le cadre du Fonds du

patrimoine mondial, celle-ci peut se limiter à des montants relativement faibles d'assistance technique mais de plus en plus, les biens du patrimoine mondial suscitent l'intérêt de grands bailleurs de fonds tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

En outre, la Fondation des Nations Unies a décidé qu'une bonne partie du financement qu'elle consacre à la protection de la diversité biologique serait attribuée aux biens du patrimoine mondial.

L'aide internationale s'intéresse en particulier aux biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste des biens du patrimoine mondial en péril. Sans la Convention du patrimoine mondial, la communauté internationale aurait sans doute abandonné un certain nombre d'aires protégées importantes d'Afrique centrale, par exemple devant le regain de conflits régionaux. Or, il n'en est rien, la communauté internationale continue d'œuvrer à la reconstruction de sites tels que la Garamba et les Virunga (voir page 24).

Nul site n'est une île

Heureusement, les avantages de l'inscription au patrimoine mondial ne se limitent pas à une petite élite de sites car les biens du patrimoine mondial ne sont pas des îles mises en vitrine pour témoigner de la responsabilité environnementale dans une mer de négligence écologique. Bien au contraire, ils peuvent servir d'établissement pour la conservation dans son ensemble.

Il est donc très important que presque tous les biens du patrimoine mondial fassent partie de réseaux nationaux d'aires protégées. Ils doivent montrer l'exemple en matière de gestion des aires protégées, un exemple qui peut être suivi par d'autres parcs, à l'échelon national et international.

Renforcer les capacités

En outre, de nombreux biens du patrimoine mondial, dans les pays en développement, font l'objet d'efforts de renforcement de la capacité de gestion des aires protégées spécialement soutenus au niveau international – par la formation de personnel, par exemple. Ces programmes doivent être mis à la disposition du personnel d'autres aires protégées. La CMAP mène actuellement un projet sur l'élaboration d'instruments de surveillance de l'efficacité de la gestion des biens du patrimoine mondial qui pourrait être extrêmement utile aux administrateurs d'aires protégées en général (voir encadré).

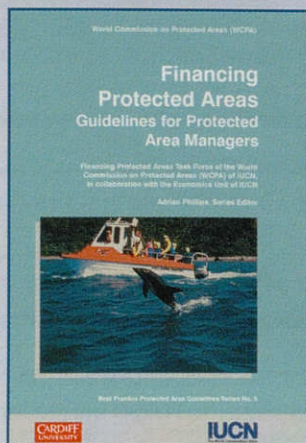
C'est ainsi que la Convention du patrimoine mondial peut apporter toutes sortes d'avantages aux aires protégées, à la fois à ces sites importants mais rares qui ont été inscrits et aux milliers d'autres sites d'importance nationale et régionale exceptionnelle.

Adrian Phillips est l'ancien Président de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP). Il est actuellement Vice-président de la CMAP pour le patrimoine mondial.

Lignes directrices

L'UICN est en train de rédiger une série de lignes directrices sur les meilleures pratiques concernant les aires protégées, sous la direction du professeur Adrian Phillips. À ce jour, six volumes ont été publiés sur les sujets suivants : 1) planification du réseau national, 2) valeurs économiques, 3) aires protégées marines, 4) populations autochtones et traditionnelles, 5) financement et 6) évaluation de l'efficacité de la gestion.

Tous sont disponibles, en anglais seulement, auprès du Service des publications de l'UICN.





UICN/JIM THORSELL

Sur la Liste du patrimoine mondial, il n'y a pas encore de bien représentant l'Arctique ou l'Antarctique.
Ici : Robertson Bay, Antarctique.

Pour une liste équilibrée

Javier Beltrán

Des jardins de coraux de la Grande-Barrière australienne aux forêts pluviales tropicales du Parc national Jaú au Brésil, jusqu'aux montagnes coiffées de glace du Parc national de Sagarmantha au Népal, les biens du patrimoine mondial sont largement distribués autour du globe et couvrent toute une gamme de types d'habitats.

Jusqu'en 1994 cependant, il n'y a eu aucune évaluation systématique visant à déterminer quels types d'habitats, processus écologiques et phénomènes géologiques étaient bien représentés sur la Liste et lesquels n'y figuraient pas. En 1994, le Comité du patrimoine mondial a lancé la **Stratégie mondiale** dans le but d'identifier les types sous-représentés sur la Liste et de leur donner la priorité.

Le patrimoine mondial en chiffres

Sur les 690 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans 122 pays, il y a

- 529 biens culturels
- 138 biens naturels
- 23 biens mixtes (valeurs à la fois naturelles et culturelles).

Au 1^{er} août 2001, la Convention comptait 164 États parties.

Panoramas mondiaux

Pour contribuer à la stratégie, l'UICN a entrepris, dès 1996, une série de **panoramas mondiaux** (voir encadré) pour étudier les valeurs naturelles des biens qui se trouvent sur la Liste du patrimoine mondial. Les thèmes choisis sont, par exemple, les forêts ou les zones humides ; ils identifient les lacunes et proposent des moyens de les combler.

L'UICN a également joué un rôle important dans les réunions relatives à la Stratégie, notamment pour les forêts tropicales et le patrimoine mondial en Asie.

Les experts de la Stratégie mondiale se sont également réunis pour évaluer les biens proposés pour le patrimoine naturel et discuter de thèmes tels que les forêts tropicales, la région des Alpes d'Europe et les écosystèmes karstiques de l'Asie et du Pacifique. Ils ont ainsi identifié des biens à inscrire, éventuellement, sur la Liste du patrimoine mondial. Des réunions sont prévues sur d'autres thèmes, notamment les sites marins.

Le processus conduira à la constitution d'une Liste du patrimoine mondial réellement représentative de la diversité mondiale de la nature.

Javier Beltrán était Responsable de programme – patrimoine mondial, Ramsar et aires protégées auprès du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC-PNUE).

Panoramas mondiaux

- Fossiles
- Zones humides et milieux marins
- Forêts
- Utilisation par l'homme des biens naturels du patrimoine mondial
- Biodiversité et sites géologiques (en préparation)
- Montagnes (en préparation)



Les îles Galápagos, en Équateur : un musée vivant unique au monde.

UNESCO/FRITZ PÖLKE

La nature et l'humanité

Nous avons différents moyens de mesurer la diversité de la planète : par le nombre d'espèces, la variété des habitats, la structure géologique et la richesse culturelle. La Convention du patrimoine mondial se sert de tout cela pour fixer ses priorités. Toutefois, un autre facteur s'inscrit de plus en plus dans le travail pratique de la Convention : la relation séculaire entre les cultures humaines et les écosystèmes naturels qui reçoit aujourd'hui une attention nouvelle dans les cercles de la conservation.

PATRIMOINE NATUREL

Des avantages tangibles : la biodiversité du patrimoine naturel

Pedro Rosabal

Comment les spécialistes de la conservation déterminent-ils quels écosystèmes protéger en priorité ? On a tenté à plusieurs reprises de définir des priorités de conservation des écosystèmes d'après leur diversité biologique.

Parmi les systèmes utilisés, on peut citer le Global 200 Ecoregions (200 écorégions mondiales) du WWF, les Global biodiversity Hotspots (points chauds de la biodiversité mondiale) de Conservation International, les Centres de diversité des plantes et les Zones pour les oiseaux endémiques. L'UICN elle-même a utilisé ces systèmes pour évaluer les sites proposés pour la Liste du patrimoine mondial.

Mais comment fonctionnent-ils ? La Convention réussit-elle à préserver les écosystèmes clés et les espèces qu'ils contiennent ?

Le critère (iv) d'inscription des biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial reconnaît explicitement la nécessité de proposer des sites importants pour la conservation de la diversité biologique (voir page 8).

En décembre 2000, il y avait 103 sites inscrits au titre du critère (iv), soit 64 % de tous les biens naturels et mixtes. Ils couvrent des écosystèmes tels que les hautes montagnes de l'Himalaya et les eaux du Pacifique autour des îles Galápagos, les zones humides du Pantanal et les forêts tropicales ombrophiles de la Réserve naturelle du Suriname central.

Il est intéressant d'examiner ces sites dans le contexte des divers systèmes mentionnés plus haut. Parmi les 200 écorégions du WWF, 124 sont déjà représentées dans un bien du patrimoine mondial au

moins ; il y a 57 biens dans les points chauds de la diversité biologique de CI, 40 biens sont associés à des Centres de diversité des plantes et 71 comprennent des Zones pour les oiseaux endémiques.

Certes, ces chiffres sont encourageants mais la balance penche fortement en faveur des sites terrestres, au détriment des milieux marins. D'importantes écorégions et d'importants points chauds ne sont pas encore représentés sur la Liste du patrimoine mondial, par exemple ceux qui sont associés à la Nouvelle-Calédonie et à la région floristique du Cap, en Afrique du Sud.

Diversité biologique : sites clés

Plusieurs sites sont des symboles de la conservation de la diversité biologique au sein de la Convention du patrimoine mondial.

Sur les îles Galápagos, en Équateur, que l'on considère comme un musée vivant et une vitrine de l'évolution sans égal, un tiers des plantes terrestres vasculaires sont endémiques. La Réserve marine qui entoure les îles – et qui a récemment été proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial – est également exceptionnelle avec 20 à 25 % d'espèces marines, surtout des poissons, endémiques.

La forêt atlantique du Brésil est aussi un cas exceptionnel du point de vue de la diversité biologique. Il s'agit d'un écosystème complexe caractérisé par un taux d'endémisme exceptionnellement élevé (70 % des espèces d'arbres, 85 % des primates et 39 % des mammifères). On la considère aussi comme l'une des

forêts les plus riches du monde pour les arbres (environ 300 espèces par hectare). En revanche, il s'agit sans doute aussi de l'écosystème forestier le plus en danger de la planète du fait des impacts de la colonisation, de l'agriculture, de l'élevage et de l'urbanisation, depuis la découverte du Brésil par les Européens.

Le **Parc national de la forêt impénétrable de Bwindi** (Ouganda) est un des joyaux de l'Afrique centrale pour la diversité biologique. Il contient des écosystèmes forestiers très riches et de nombreux taxons en danger, notamment le gorille de montagne. Or, ce parc est gravement menacé par les conflits sociaux et des activités illicites.

Le **Parc national de Manu** (Pérou) est un champion toutes catégories de la diversité biologique. Il contient une gamme impressionnante d'écosystèmes qui sont en partie le résultat de la gamme altitudinale – de 365 m à 4000 m – et de nombreux scientifiques le considèrent comme l'aire protégée la plus diverse de la planète du point de vue biologique. Certains botanistes prétendent que Manu possède plus d'espèces de plantes que toute autre aire protégée au monde. On estime déjà qu'il contient au moins 1000 espèces d'oiseaux.

La Convention protège aussi des caractéristiques géologiques et géomorphologiques très importantes qui ont permis l'évolution d'une très grande diversité d'espèces (voir page 15).

En raison même de leur richesse biologique, ces sites sont confrontés à d'énormes pressions liées à la pauvreté et à l'inégalité sociale. Ils sont souvent le foyer de peuples autochtones – les dépositaires de connaissances traditionnelles inappréciables sur les relations entre l'homme et la nature et sur les moyens d'utiliser les ressources naturelles de manière durable.

La Convention a réussi à attirer l'attention internationale sur ces sites, ainsi que le financement des donateurs qui permet de mieux les conserver et les gérer. Mais il y a encore beaucoup à faire : la Convention devrait fournir aux populations locales et autochtones beaucoup plus de possibilités de recevoir des avantages tangibles des biens du patrimoine mondial ; elle devrait faire ses preuves en tant qu'instrument de réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

Si elle échoue, nous laisserons à nos enfants et à nos petits-enfants une terre bien appauvrie et nous les priverons de l'émotion d'une rencontre avec les baleines grises d'El Vizcaino ou du spectacle de milliers d'oiseaux volant au-dessus de leur tête, au soleil couchant, sur le Pantanal.

Pedro Rosabal est Responsable de programme, Programme de l'UICN pour les aires protégées.

Trésor caché : les écosystèmes marins

Annie Hillary

Les océans couvrent plus de 70 % de la superficie terrestre. Il y a donc tout lieu de s'alarmer à l'idée que moins de 1 % du milieu marin se trouve dans des aires protégées.

Et la Liste du patrimoine mondial fait écho à ce déséquilibre car moins de 10 des 161 biens naturels et mixtes sont inscrits essentiellement pour leur diversité biologique marine. Il est absolument indispensable d'augmenter le nombre de biens côtiers, marins et insulaires exceptionnels qui sont les dépositaires uniques et vitaux de la diversité biologique marine et de services écologiques essentiels.

Des menaces connues, une action sans effet

Les nombreuses menaces qui pèsent sur les littoraux et les océans du monde sont bien connues : la surpêche, la pollution, la destruction des habitats. Par exemple, 15 des 17 plus grandes zones de pêche du monde font l'objet d'une surexploitation ou sont en difficulté. Cinquante-huit pour cent des récifs coralliens de la planète pourraient être menacés par des activités humaines.

La paucité des aires protégées marines (APM) nous fait conclure que très peu d'habitats marins sont légalement protégés contre toutes ces pressions. Il y a plus de 1300 APM dans le monde entier, mais moins du tiers est correctement géré.

Certaines ne sont pas gérées du tout et la plupart ont un financement insuffisant et souffrent d'utilisation excessive. Il importe donc d'identifier de nouvelles régions marines et de les inscrire sur la Liste du patrimoine mondial.

La reconnaissance internationale associée au statut de patrimoine mondial peut aider à attirer l'attention



UNESCO/ARIELLE DE CREPY

L'archipel volcanique de St. Kilda, au Royaume-Uni, compte certaines des falaises les plus hautes d'Europe et sert de refuge à d'impressionnantes colonies d'oiseaux rares et en danger, notamment des macareux moines et des fous de Bassan.

des gouvernements, des décideurs et du public en général sur le sort des écosystèmes marins. Elle peut aussi apporter des avantages précieux aux APM existantes sous forme de protection améliorée et d'un appui accru de la communauté des bailleurs de fonds. C'est ce que l'on a pu constater avec le Parc national de Komodo en Indonésie (voir page 29), le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize et le Parc national de l'île Cocos du Costa Rica, entre autres.

Bien souvent, l'inscription au patrimoine mondial se concentre uniquement sur les écosystèmes terrestres en oubliant parfois d'importantes régions marines. Il en résulte une tendance à ignorer les relations

étroites qui unissent les écosystèmes terrestres et marins – tels que les effets d'activités terrestres sur les écosystèmes côtiers. Ces questions seront examinées lors d'une réunion mondiale d'experts qui aura lieu aux Philippines en septembre 2001 dans le but de rééquilibrer la Liste et de tourner l'attention internationale vers l'importance de la protection du milieu marin.

Annie Hillary est spécialiste des affaires internationales, National Ocean Service, US National Oceanic and Atmospheric Administration.



Depuis 1989, l'UICN collabore avec la Fondation internationale du Banc d'Arguin et le gouvernement des Pays-Bas afin d'aider les Imraguen à entretenir leur flotte traditionnelle de quelque 80 voiliers – seuls bateaux admis dans le Parc.

Banc d'Arguin : maintenir la diversité biologique côtière

Pierre Campredon

Le Parc national du Banc d'Arguin, situé sur le littoral mauritanien, a été créé en 1976. Avec une superficie de 11 700 km², c'est le plus grand parc côtier d'Afrique, constitué de dunes de sable, de marécages côtiers, d'îlots et d'eaux côtières peu profondes. Une grande diversité d'oiseaux migrateurs hiverne dans le parc et l'on y trouve plusieurs espèces de tortues marines et de cétaqués.

Au-delà de sa fonction de protection de la diversité biologique, le parc joue un rôle fondamental dans la régénération des ressources halieutiques. En 1989, le Banc d'Arguin a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour témoigner de l'engagement du Gouvernement mauritanien à protéger le site contre les pressions quotidiennes.

La pêche est un pilier essentiel de l'économie nationale et la menace la plus immédiate pour l'écosystème marin est la surpêche. Toutefois, une industrie

touristique en expansion, un trafic croissant le long de la route du littoral et la découverte récente de gisements de pétrole en mer – qui est certes une bonne nouvelle pour l'économie du pays – font peser de lourdes menaces sur l'intégrité écologique du parc.

En réaction à ces pressions, l'administration du parc a obtenu l'appui d'institutions nationales compétentes telles que le Centre national de recherche océanographique et des pêches, d'agences d'aide bilatérales et d'ONG internationales membres de la Fondation internationale du Banc d'Arguin. En collaboration avec les communautés Imraguen – la seule population locale autorisée à pêcher dans l'aire protégée – des programmes de pêche durable et de développement de l'écotourisme ont été inaugurés.

Pierre Campredon est Secrétaire exécutif de la Fondation internationale du Banc d'Arguin.

Gravées dans la terre et dans la pierre

Paul Dingwall

Dans les parois rocheuses vertigineuses du grandiose Grand Canyon, aux États-Unis, sont gravées 2 milliards d'années d'histoire de la Terre. Le Parc de Miguasha, lui, est un minuscule affleurement rocheux fossilifère dans l'est du Canada. Tous deux sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour leurs caractéristiques géologiques exceptionnelles, en compagnie de quelque 40 autres sites de même envergure, dans 22 pays. À cet égard, le patrimoine mondial est souvent en avance sur la conscience nationale.

Bien qu'il n'ait pas encore la place qu'il mérite dans de nombreux réseaux nationaux d'aires protégées, le patrimoine géologique reçoit un éclairage considérable au sein de la Convention du patrimoine mondial (voir critères, page 8).

Plus de 60 biens, sans être spécifiquement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en tant que biens géologiques, contiennent des caractéristiques géologiques particulières. En d'autres termes, les sites importants du point de vue géologique correspondent à deux tiers de tous les biens naturels et mixtes du patrimoine mondial.

En fait, de nombreux biens considérés par la Convention comme des emblèmes du patrimoine – tels que le Grand Canyon, les Parcs nationaux de Yellowstone et de Yosemite, Iguazu et les chutes Victoria, les volcans du Kamchatka et d'Hawaï, ainsi que le Parc national de Tongariro en Nouvelle-Zélande – doivent leur particularité à leur constitution géologique.

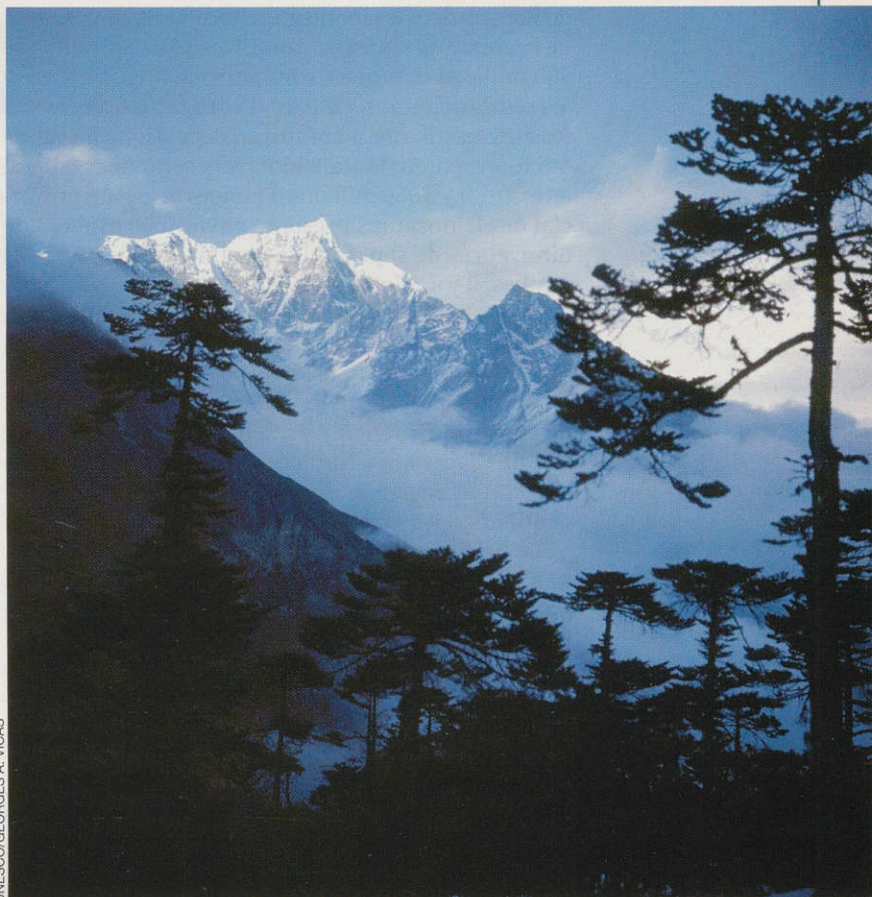
Une gamme remarquable

Les biens du patrimoine mondial couvrent une gamme remarquable de phénomènes géologiques et la plupart des grands domaines géomorphologiques y sont représentés.

Ainsi, les **systèmes orographiques** sont bien représentés dans les quatre parcs nationaux et les trois parcs provinciaux qui forment le Bien du patrimoine mondial des Rocheuses canadiennes et dans le Parc national de Sagarmatha, au Népal dont la pièce maîtresse est le mont Everest, le plus haut sommet de la planète. La plus haute montagne du continent africain, le mont Kilimanjaro (Tanzanie) figure parmi les volcans du patrimoine mondial avec les volcans du Kamchatka (Russie), Krakatoa (Indonésie), Morne Trois Pitons (Dominique) et les îles Hawaï.

Les geysers, les sources chaudes, les mares de boue bouillonnantes et les **phénomènes hydrothermiques** liés sont peu communs à l'échelle mondiale, mais remarquables dans le Parc national de Yellowstone et dans la Réserve panoramique de Huanglong, en Chine.

Les **caractéristiques hydrologiques** telles que les cascades, les rivières, les lacs et les zones humides sont



Crêtes majestueuses : le Parc national de Sagarmatha, au Népal, où se trouvent les plus hauts sommets du monde.

illustrées de manière magistrale dans deux sites internationaux : les chutes d'Iguazu (Brésil et Argentine) et les chutes Victoria (Zimbabwe et Zambie).

Parmi les **sites d'eau douce** spectaculaires, il y a le lac Baïkal en Russie (qui contient 20 % de toute l'eau douce libre de la planète), la vallée de Jiuzhaigou en Chine et le Parc national Nahanni au Canada qui est centré sur l'une des rivières les plus sauvages d'Amérique du Nord.

Les **fjords sculptés par les glaciers** sont l'image de marque du site de Te Wahipounamu en Nouvelle-Zélande tandis que les glaciers actifs sont l'attraction principale du Parc national Los Glaciares (Argentine) et des monts St. Elias (États-Unis).

La Haute Côte de Suède est le meilleur endroit au monde pour observer un **relèvement remarquable de la croûte terrestre** sur 300 mètres, après le retrait des glaces continentales au Pléistocène. Par contraste, dans les régions tropicales, les **réécifs coralliens** et les

atolls sont illustrés respectivement dans le récif de la Grande-Barrière en Australie, plus grand système récifal du monde et à East Rennell dans les îles Salomon, plus grand atoll corallien relevé.

Les sites importants du point de vue géologique forment près des deux tiers de tous les biens naturels et mixtes du patrimoine mondial.

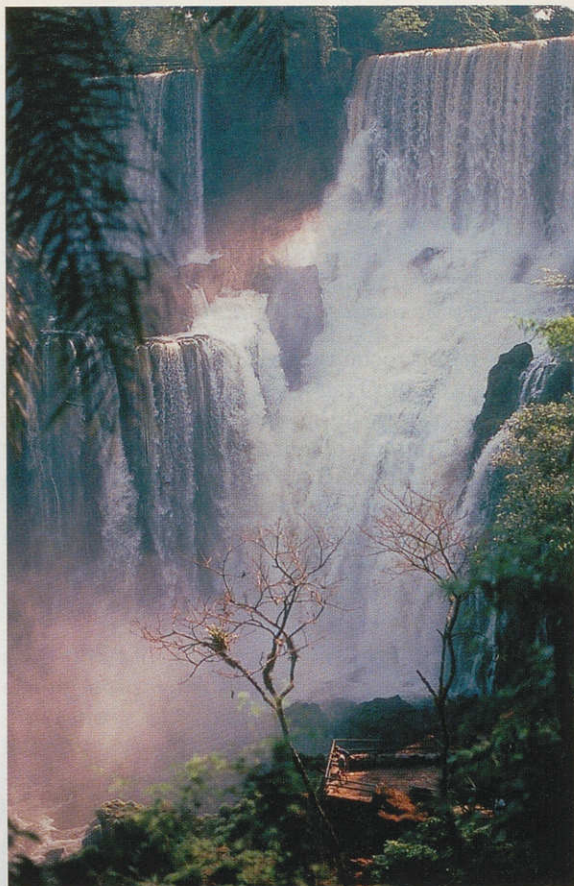
Vingt-trois biens du patrimoine mondial au total contiennent d'importants **gisements fossilifères** qui illustrent remarquablement l'évolution de la vie sur la planète durant une bonne partie de son histoire géologique. Ainsi, au Canada uniquement, les schistes

de Burgess dans les montagnes Rocheuses contiennent des animaux marins fossilisés qui, datant de 500 millions d'années, sont parmi les formes de vie les plus anciennes. Le Parc de Miguasha recèle des fossiles fascinants, y compris des poissons fossilisés qui représentent la transition vers le premier animal terrestre, il y a 350 millions d'années et le Parc provincial des Dinosaurés présente environ 60 espèces de dinosaures de sept familles qui datent de l'âge des reptiles, il y a 75 millions d'années.

En Argentine, le site aride Ischigualasto-Talampaya contient des fossiles des plus anciens dinosaures primitifs ainsi qu'au moins 100 espèces de plantes fossilisées qui révèlent les différentes caractéristiques de l'environnement d'il y a 200 millions d'années. Le site de Riversleigh-Naracoorte en Australie illustre l'évolution ancienne de mammifères uniques sur ce continent il y a 12 millions d'années.

Le patrimoine géologique étant déjà bien présent dans le réseau fascinant des biens naturels du patrimoine mondial, l'UICN prépare une étude thématique de la géodiversité mondiale afin d'orienter l'identification et l'évaluation systématique d'éventuels nouveaux sites d'importance universelle exceptionnelle.

Paul Dingwall est Administrateur pour la science, Science and Research Unit, New Zealand Department of Conservation.

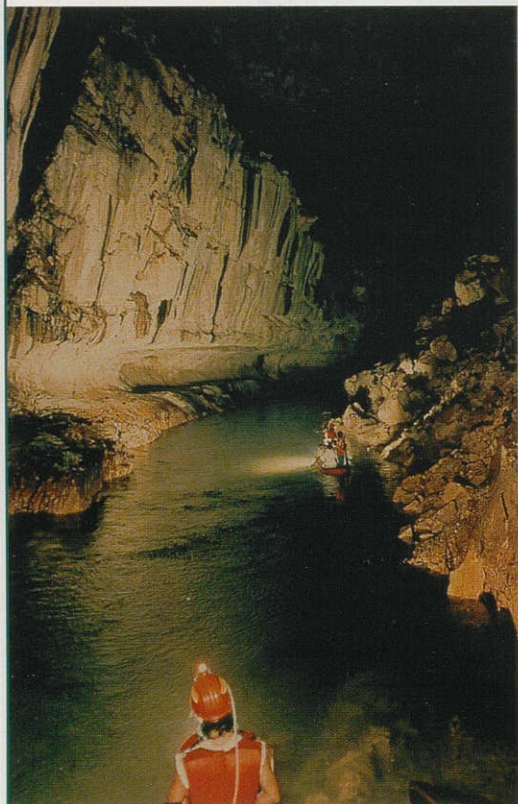


UICN/JIM THORSELL

Le Parc national d'Iguaçu, au Brésil, possède l'une des chutes les plus grandes et les plus spectaculaires du monde.

Grottes et karst : les livres d'histoire de la Terre

Elery Hamilton-Smith



UICN/JIM THORSELL

Le site karstique de Gunung Mulu, en Malaisie : la montagne la plus « caverneuse » du monde.

Il y a longtemps que les êtres humains utilisent les grottes. Ils en ont fait des résidences, des temples, des refuges, des entrepôts d'aliments, des usines, des sources d'eau et des lieux de fantaisie et d'aventure.

Aujourd'hui, nous les considérons comme des « livres dans la bibliothèque de l'histoire de la Terre » parce que les sols et les minéraux des grottes renferment souvent de remarquables archives des climats, des végétations, des faunes et des cultures humaines du passé.

La plupart des grottes se sont formées par solution dans des eaux naturelles et les paysages calcaires dans lesquels on les trouve sont collectivement appelés *karst*, mot dérivé du slovène *kras*, la Slovénie étant l'endroit où l'on a décrit pour la première fois, et étudié systématiquement, ces paysages. Le karst présente également une gamme d'autres valeurs très importantes – il sert fréquemment de réservoir pour les eaux souterraines, peut former des paysages spectaculaires et contenir souvent une riche diversité biologique.

Le premier projet du groupe de travail CMAP/UICN sur la protection des grottes et du karst consistait à préparer un ouvrage de lignes directrices sur la gestion du karst, mettant en évidence des questions telles que l'importance de préserver la qualité de l'eau, de procéder à une évaluation appropriée avant utilisation et de reconnaître les valeurs multiples de toute région karstique.

Il y a aujourd'hui environ 40 sites karstiques inscrits au patrimoine mondial. On trouve des rivières souterraines et des grottes et caractéristiques karstiques associées dans les grottes de Carlsbad et Mammoth (États-Unis), les grottes de Skocjan (Slovénie), les grottes du karst Aggtelek et du karst slovaque (Hongrie et Slovaquie) et dans un nouveau bien du patrimoine mondial, Gunung Mulu, considéré comme la montagne la plus « caverneuse » du monde à 2400 mètres d'altitude, sur l'île malaisienne de Bornéo.

D'autres sites karstiques éventuels ont été examinés lors du Forum Asie-Pacifique sur les écosystèmes karstiques et le patrimoine mondial, du 26 au 30 mai.

Elery Hamilton-Smith est Présidente, Groupe de travail CMAP/UICN sur la protection des grottes et du karst.

PAYSAGES CULTURELS

Associer nature et culture

Mechtild Rössler et Henry Cleere

En décembre 1993, en inscrivant le Parc national de Tongariro, en Nouvelle-Zélande, comme premier paysage culturel sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial reconnaissait l'importance culturelle et religieuse immense que revêtent, pour le peuple maori, ces montagnes qui symbolisent leurs liens spirituels avec l'environnement. Ce fut une décision mémorable pour la population autochtone. Elle prenait acte des liens religieux et culturels puissants qui unissent les populations autochtones et leur milieu naturel. Elle prouvait également que la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO était un pionnier des nouvelles approches en matière de protection de la diversité culturelle et naturelle de la planète. Un an plus tard à peine, le Parc national d'Uluru-Kata Tjuta, en Australie, fit également l'objet, pour les mêmes raisons, d'une nouvelle proposition d'inscription en tant que paysage culturel.

En décembre 1992, le Comité du patrimoine mondial avait adopté une nouvelle catégorie de biens du patrimoine mondial : les paysages culturels.

Ceux qui ont été inscrits, à ce jour, illustrent l'immense diversité des régions et des cultures de la planète. Ils associent l'œuvre de la nature et celle du génie humain, ils expriment une relation longue et intime entre les peuples et leur milieu naturel. Certains sites sont le reflet de techniques particulières d'aménagement des terres qui protègent et renforcent la diversité biologique. D'autres sont associés à des croyances et des coutumes artistiques et traditionnelles profondes et sont l'expression de relations spirituelles exceptionnelles entre l'homme et la nature.

Seuls les paysages culturels de valeur universelle exceptionnelle peuvent être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial mais la reconnaissance internationale accordée à ce type de bien renforce la protection des sites par d'autres moyens, y compris des mesures de protection juridique régionales et nationales complémentaires dans le cadre, par exemple, de la Convention paysagère européenne adoptée en octobre 2000.

L'ICOMOS se pose en chef de file pour l'évaluation des propositions d'inscription de paysages culturels mais celles-ci sont préalablement discutées avec l'UICN pour vérifier que leurs valeurs naturelles justifient une mission conjointe.

Les réactions spirituelles, matérielles et technologiques diverses de la population à son environnement, qui

caractérisent les paysages culturels, soulignent les liens entre la culture tangible et la culture intangible ainsi que l'indivisibilité de la nature et de la culture. Elles posent aussi d'importants défis pour la protection de ces régions, notamment en ce qui concerne les paysages culturels vivants. C'est pour cette raison que l'on a entrepris d'élaborer des lignes directrices sur la gestion des paysages culturels – un projet conjoint du Centre du patrimoine mondial et de l'organe consultatif, dans le but d'aider les gestionnaires de sites à protéger, au quotidien, l'équilibre délicat entre l'homme et la nature.

Biens mixtes

Il arrive qu'un pays propose d'inscrire une région en tant que bien naturel et culturel, ce que l'on appelle un « site mixte ». Il y a environ 20 biens de ce type sur la Liste du patrimoine mondial et certains sont aussi des paysages culturels.

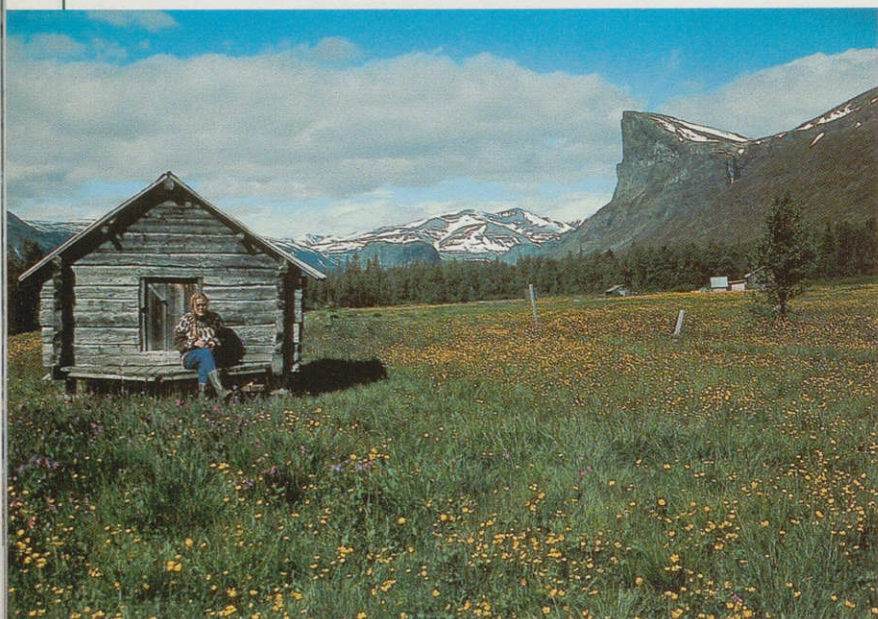
Mechtild Rössler est Responsable de la Section pour l'Europe, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Henry Cleere est Coordonnateur pour le patrimoine mondial au Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).



UICN/JIM THORSELL

Une étape décisive a été franchie dans l'histoire de la Convention avec la réinscription du Parc national de Tongariro, en Nouvelle-Zélande, comme premier paysage culturel, pour reconnaître l'importance culturelle et religieuse de ces montagnes pour les Maoris.



UNESCO/THORSELL

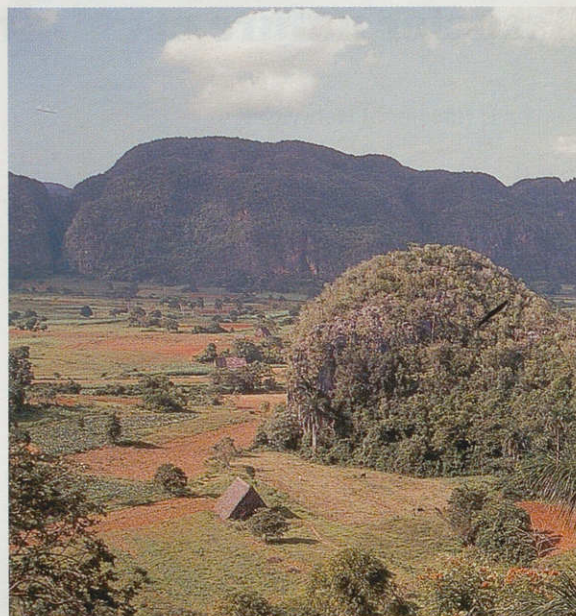
Bien mixte : la région de Laponie, dans le nord de la Suède où le peuple saami mène ses troupeaux de rennes vers les montagnes, à travers un paysage naturel de vallées encaissées et de rivières fougueuses.



UNESCO/THERRY JOLLY

Bien mixte : connu pour sa grande beauté et son intérêt historique, le mont Taishan, en Chine, a fait l'objet d'un pèlerinage impérial pendant près de 2000 ans. En photo : les ruines de la première grande muraille de Chine.

Paysages culturels et biens mixtes



UNESCO/ROSABAL

Paysage culturel : la vallée de Viñales, à Cuba, est un paysage karstique exceptionnel où les méthodes traditionnelles d'agriculture sont restées inchangées depuis plusieurs siècles. La région protège aussi une riche tradition vernaculaire dans son architecture, son artisanat et sa musique.



UNESCO

Paysage culturel : les terrasses rizicoles des cordillères philippines témoignent de 2000 ans de tradition et d'harmonie entre l'homme et l'environnement.

Nouvelles brèves

Encart spécial

Planète conservation 2/2001

Message du Directeur général

Chers membres et collègues,

L'arrivée d'un nouveau Directeur général fait généralement naître des attentes quelque peu schizophrènes. D'un côté, on espère que maintenant – enfin – quelqu'un viendra à bout des problèmes non résolus et des contrariétés associées à l'Union. D'un autre côté, on s'inquiète parce que l'arrivée d'une nouvelle personne à la tête est synonyme de période d'incertitude, de rupture et, peut-être, de changement de tout ce que l'on appréciait dans l'Union.

Soyez rassurés! L'Union nous donne beaucoup de choses à chérir et à célébrer et j'ai l'intention, avec le Conseil et mes collègues du Secrétariat mondial, de bâtir sur les fondations de 53 ans d'histoire de l'UICN et sur le travail de mes prédécesseurs. L'UICN a toujours été et reste une des plus belles histoires de la conservation. Toutefois, l'un des secrets de l'UICN c'est aussi son aptitude à changer et à s'adapter. En écoutant les membres, le personnel, les Commissions, les partenaires, les détracteurs et les amis de l'UICN, le message que j'ai reçu, depuis trois mois, est clair : « Si l'UICN n'existait pas, il faudrait l'inventer. Elle a un potentiel énorme MAIS... ».

Cette dernière affirmation pose donc un défi majeur qu'il faut relever. Le Programme de l'UICN – adopté par ses membres à Amman et qui, par conséquent, reflète les orientations qu'ils lui ont données – sera l'outil de gestion central qui permettra de planifier, gérer, coordonner, communiquer, lancer des appels de fonds et surveiller les activités de tous les éléments de l'Union.

Cependant, complexité et diversité caractérisent et compliquent la gestion de l'UICN. M. William Jackson, nommé Directeur du Programme mondial de l'UICN assurera la direction, à ce nouveau poste, de la mise en œuvre du programme convenu. J'ai également créé un deuxième poste de gestion clé, celui de Directeur de la stratégie de l'Union, des partenariats et de la communication. Mon but à cet égard est d'adopter une nouvelle approche de communication avec nos membres et partenaires clés. Écouter votre avis sur la conservation, le développement durable et le mandat de l'UICN et y réagir dans ce contexte, doivent être au centre de notre future stratégie. Nous sommes à l'ère de la communication. Nous ne devons pas seulement utiliser les nouvelles possibilités que la technologie de l'information nous offre mais lutter pour que l'UICN devienne une ressource plus publique et plus accessible et ne soit plus jamais le « secret le mieux gardé du monde »!

Cela signifie aussi que nous devons apporter notre programme et nos connaissances dans les enceintes où les sociétés débattent de l'avenir et lui donnent forme. Le Conseil a demandé que l'UICN joue un rôle plus ferme dans le débat sur les changements climatiques : c'est un bon exemple. Avoir choisi le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, septembre 2002) et le Congrès mondial sur les parcs de l'UICN (Durban, septembre 2003) comme les événements prioritaires pour mobiliser les membres, les Commissions et le Secrétariat et les engager à travailler ensemble : voilà un autre exemple des moyens choisis pour que l'UICN soit plus efficace, plus visible et plus engagée.

J'espère qu'avec le temps, nous continuerons de rapprocher l'UICN de son potentiel et peut-être même de la pousser au-delà de ce que Martin Holdgate décrit si bien dans *The Green Web* lorsqu'il dit de l'UICN : « Peu d'organisations attirent autant les problèmes. Peu d'organes attirant les problèmes peuvent se targuer d'une telle réussite. »

Achim Steiner, Directeur général de l'UICN

L'Initiative sur l'eau et la nature

La première réunion de l'Initiative de l'UICN sur l'eau et la nature a eu lieu à Gland du 9 au 11 juillet 2001.

Il s'agit d'un plan d'action quinquennal qui démontrera comment la gestion par écosystème, basée sur une participation effective des acteurs peut aider à résoudre la crise actuelle de l'eau – à ramener les rivières à la vie et à maintenir les moyens de subsistance de beaucoup d'êtres humains.

Lors de cette réunion, plusieurs projets ont été choisis en Asie, en Afrique et en Amérique centrale.

L'Initiative de l'UICN sur l'eau et la nature est une réponse aux préoccupations internationales croissantes concernant les ressources d'eau douce. Environ 80 membres et partenaires de l'UICN ont participé à l'élaboration du plan.

Participez à la discussion en ligne sur l'application de l'approche par écosystème en matière de gestion des bassins versants (<http://www.worldwaterforum.org>).

Un rapport propose une nouvelle solution pour la crise de la biodiversité

L'UICN et Future Harvest ont annoncé, le 8 mai, que près de la moitié des aires protégées du monde sont cultivées pour nourrir les affamés. Corédigé par le Conseiller scientifique en chef de l'UICN, Jeff McNeely, *Common Ground, Common Future – How Ecoagriculture Can Help Feed the World and Save Wild Biodiversity*, présente une nouvelle solution à la crise de l'érosion de la diversité biologique. Pour d'autres informations, voir <http://www.futureharvest.org/2001/>

L'UICN et le WWF lancent un appel pour la protection de la haute mer

Un rapport publié par l'UICN et le WWF, *The Status of Natural Resources on the High Seas*, indique que la haute mer et les créatures qui y vivent sont menacées par une pêche et une exploration pétrolière non réglementées, le rejet de CO₂, la biotechnologie et l'exploitation des hydrates gazeux et de la chaleur des cheminées hydrothermiques.

Pour en savoir plus: http://www.iucn.org/info_and_news/press/highseas.html

Nouvelles des Commissions

COMMISSION DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Partager les valeurs

Du 23 au 26 mai, la CEC a organisé une conférence internationale en Italie sur la « Diversité biologique et les paysages – communiquer et partager les valeurs dans un monde qui change », en collaboration avec plusieurs parcs régionaux italiens. Plus de 300 gestionnaires d'aires protégées et autres participants ont discuté des meilleurs moyens de sensibiliser le public aux problèmes de conservation. L'UICN remercie Maurilio Cipparone, membre de la CEC qui s'est chargé de l'organisation.

Une nouvelle brochure pour les centres de visiteurs, *Linking People, Visitors and Protected Areas* a été publiée pour cette réunion, conjointement par Nature Protection Publications du Service des forêts et des parcs de Finlande, la CMAP et la CEC. Elle tire les leçons d'une réunion organisée en Finlande l'année dernière.

Intérêt record pour les espèces envahissantes

Les membres de la CEC ont participé au lancement du rapport de l'UICN sur les espèces exotiques envahissantes à l'occasion de la Journée de la biodiversité, le 22 mai (voir plus loin) à laquelle ont aussi pris part les bureaux régionaux et nationaux de l'UICN, les membres de la CSE et certaines organisations membres de l'UICN. La presse du monde entier a consacré au rapport et à l'UICN des articles en première page, dans les journaux nationaux et internationaux.

Le site Web de l'UICN mettait en vedette les espèces exotiques envahissantes. Il a servi d'appui pour la presse et a fourni des services d'information d'accès simple aux membres de l'UICN, pour leurs activités. Le site a enregistré plus de 800 000 entrées dans le mois – autant que le Congrès d'Amman.

On recherche : idées folles

En octobre, la CEC organisera une réunion avec le ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Gestion de la nature et des Pêches sur « L'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique ». Un site Web est en train d'être réalisé pour fournir de l'information sur les experts



UICN/WENDY STRAHM

Participants à la réunion de Planta Europa en excursion dans une prairie très fleurie, dans le sud de la Moravie, en République tchèque.

dans ce domaine, capter leurs « idées folles » afin de faire progresser l'éducation et la communication et – on l'espère – encourager les échanges et l'action à propos des idées les plus intéressantes. Le site Web servira aussi de portail à d'autres sources d'information sur l'éducation et la communication en matière de diversité biologique, en plus de l'information déjà disponible sur le site Web de la CEC à l'adresse <http://iucn.org/cec>

COMMISSION DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Lancement du Centre latino-américain

Du 5 au 8 juin 2001, le Congrès latino-américain sur le droit de l'environnement s'est réuni à Sao Paulo, Brésil. Il était organisé par Lawyers for a Green Planet, membre brésilien de l'UICN et son Président Antonio Herman Benjamin, membre actif de la CDDE.

Un des temps forts du Congrès a été l'inauguration du Centre brésilien du droit de l'environnement et du développement durable qui sera basé à l'Institut de biologie de Sao Paulo. Le Président de la CDDE, Nick Robinson et le Représentant régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud, Roberto Messias Franco, étaient présents. Le Centre préparera et appliquera des programmes intégrés d'éducation et de formation pour des juristes professionnels de l'environnement en Amérique

latine en s'intéressant, en particulier, au développement rural et durable.

Pour en savoir plus sur la Commission et le Programme du droit, voir <http://iucn.org/themes/law/index.html>

COMMISSION DE LA SAUVEGARDE DES ESPÈCES

Sauver les plantes d'Europe

La CSE joue un rôle clé dans l'élaboration d'une stratégie visant à sauver les plantes diverses mais très menacées de l'Europe.

Les membres de la CSE ont échangé leur expertise lors de la troisième Conférence Planta Europa qui a eu lieu en République tchèque et qui a préparé le premier projet de stratégie de conservation des plantes d'Europe. Planta Europa est un réseau en plein essor d'organisations qui s'efforcent de conserver les plantes sauvages de l'Europe et leurs habitats.

Parmi l'équipe de la CSE, il y avait les présidents des Groupes de spécialistes des plantes européennes; des bryophytes; des lichens et des champignons, des membres du personnel et du Comité de la CSE pour la conservation des plantes.

« Il faut de toute urgence élaborer une stratégie complète pour alerter les décideurs aux menaces extrêmes et gigantesques qui pèsent sur les plantes d'Europe » a déclaré la responsable des plantes pour la CSE, Wendy Strahm.

Une partie centrale de la stratégie sera la Liste rouge – qui déterminera

exactement combien d'espèces sont menacées en Europe et à quel degré. Tout cela sera suivi par des actions de conservation sur le terrain, notamment des mesures d'identification et de gestion de régions importantes pour les plantes et des solutions aux problèmes des espèces envahissantes et de l'agriculture trop intensive.

La Stratégie sera un document pratique pour tous ceux qui participent à la conservation de la nature, elle contiendra des objectifs réalistes, nécessaires pour garantir un avenir aux plantes sauvages d'Europe et à leurs habitats. Ce sera la contribution européenne à la stratégie mondiale naissante de la conservation des plantes qui sera examinée à la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) aux Pays-Bas, en 2002. Le Secrétariat de la CDB collabore déjà avec Planta Europa à l'élaboration de la Stratégie mondiale pour les plantes.

Envahisseurs à la Journée de la biodiversité

La Journée mondiale de la biodiversité qui a eu lieu le mardi 22 mai avait pour thème « Diversité biologique et gestion des espèces exotiques envahissantes ». L'UICN a organisé une grande campagne de communication à laquelle ont participé les bureaux nationaux et régionaux afin de sensibiliser à ce problème de plus en plus grave. Différentes activités de presse centrées sur deux publications : l'ouvrage « 100 of the World's Worst Invasive Species » produit par le Groupe de spécialistes de la CSE sur les espèces envahissantes et une nouvelle publication du Conseiller scientifique en chef de l'UICN. Jeff McNeely, *The Great Reshuffling: Human Dimensions of Invasive Alien Species*.

Voir <http://www.iucn.org/biodiversityday/index.html> et <http://www.issg.org/>

Don pour le Groupe de spécialistes des esturgeons

L'Association internationale des importateurs de caviar a généreusement décidé de verser une subvention de USD 10 000 pour permettre au Groupe CSE de spécialistes des esturgeons d'employer un responsable à mi-temps et de se procurer de l'équipement de communication. Dans la Liste rouge de l'UICN de 1996, 27 espèces d'esturgeons ont été inscrites dans la catégorie « Menacé d'extinction ». Depuis, la situation de l'esturgeon dans les principales régions productrices de caviar de la mer Caspienne et de la mer d'Azov/mer Noire se serait détériorée en raison d'une pêche illicite en expansion,

consécutive à l'effondrement de l'ex-URSS.

Voir <http://www.iucn.org/themes/ssc/pressreleases/sturgeon.html>

Lancement du Plan d'action pour les chauves-souris

Le lancement d'un nouveau Plan d'action de l'UICN pour les chauves-souris, à l'occasion d'une conférence internationale organisée en Malaisie a servi de cri de ralliement aux spécialistes de la conservation du monde entier qui appellent à redoubler d'efforts pour freiner le déclin alarmant des populations de chauves-souris.

Microchiropteran Bats : Global Status Survey and Conservation Action Plan a été présenté lors d'une cérémonie, le 5 août, à la 12e Conférence internationale de recherche sur les chauves-souris, à Kuala Lumpur. Pour en savoir plus : <http://www.iucn.org/themes/ssc/press-releases/batplanlaunch.html>

COMMISSION
MONDIALE DES
AIRES
PROTÉGÉES

L'Afrique du Sud appuie le Congrès de Durban

Les préparatifs du Ve Congrès mondial sur les aires protégées qui aura lieu à Durban, Afrique du Sud, en septembre 2003 sont bien avancés.

Récemment, l'UICN a reçu un engagement officiel du Conseil des ministres du gouvernement d'Afrique du Sud qui s'engage à couvrir les frais (estimés à environ 18,5 millions de rand soit USD 2,5 millions) au niveau national, de l'organisation de cet événement international majeur et à fournir un « filet de sécurité » pour garantir la réussite du Congrès. « C'est un geste extraordinaire et nous remercions le gouvernement de l'Afrique du Sud pour sa générosité », a déclaré Adrian Phillips, ancien Président de la CMAP.

Gestionnaires d'aires protégées réunis à Tenerife

En mai, l'UICN, la CMAP et l'Autorité des parcs nationaux d'Espagne, OAPN (Organismo Autonomo Parques Nacionales) ont coorganisé le deuxième Forum mondial des gestionnaires d'aires protégées aux îles Canaries. Des représentants de 24 pays ont examiné les plans du Congrès de 2003 sur les parcs.

Placé sous l'égide de l'UICN et de la CMAP, le Forum des gestionnaires est un

réseau mondial unique et influent pour les gestionnaires des aires protégées de la planète ainsi qu'un instrument important leur permettant d'échanger leur expérience sur des problèmes émergents pour les aires protégées du monde entier. Le forum apportera aussi une contribution importante à la planification et à l'organisation du prochain Congrès mondial sur les parcs.

Réunion sur les enjeux du développement en Asie de l'Est

Des représentants de la région Asie de l'Est de la CMAP se sont réunis à Hong-kong dans la semaine du 12 au 15 juin 2001 à l'occasion de la réunion annuelle de leur comité directeur.

La région d'Asie de l'Est est parmi les 16 régions mondiales de la CMAP, une des plus diverses sur le plan économique, environnemental et culturel et l'une des plus actives. Le nombre d'aires protégées y a augmenté de manière spectaculaire depuis la fin des années 1970 mais ces aires font face à de nombreux défis importants qui émanent de la croissance démographique et des pressions du développement.

Une conférence de deux jours sur les enjeux de la conservation de la nature face aux pressions du développement a également eu lieu à l'université de Hong-kong. Environ 80 personnes de toute la région d'Asie de l'Est ont assisté à cette réunion et se sont intéressées aux menaces et aux possibilités qui s'offrent aux aires protégées au 21e siècle.

Contactez Peter Shadie du Programme de l'UICN pour les aires protégées pour d'autres informations. Courriel: pds@iucn.org

Plan stratégique à l'examen

La CMAP demande des commentaires sur le premier projet du nouveau Plan stratégique pour la CMAP pour 2001-2004 avant de le soumettre à son Comité directeur qui se réunira en Tanzanie, en octobre 2001.

Vous trouverez le texte sur le site Web de la CMAP : <http://wcpa.iucn.org/>

COMMISSION DE LA
GESTION DES
ECOSYSTÈMES

Nouveau Président adjoint

Le Conseil a nommé Hillary Masundire, Directeur du Département des sciences biologiques et maître de conférence à l'université du Botswana, Président adjoint de la CGE.

Le Secrétariat

Les principaux bailleurs de fonds ont confiance en l'UICN

Les activités de conservation de l'UICN ont bénéficié du renouvellement des accords de financement pour 2001.

Le 28 juin, à la réunion annuelle des principaux donateurs de l'UICN, les agences néerlandaise et norvégienne d'aide au développement (DGIS et NORAD) ont signé l'Accord-cadre général conjoint qui fournira à l'UICN des fonds pour soutenir la gestion de son programme mondial. Les deux accords s'élèvent à environ CHF 7 millions (CHF 4 et 3 millions respectivement). Au début de l'année, l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA) et le Département d'État des États-Unis avaient signé des accords d'une valeur de CHF 7 millions – CHF 5,4 millions et CHF 1,6 million respectivement.

Peu après (10 juin), l'Agence danoise pour l'aide au développement, DANIDA, a signé un accord pour une contribution annuelle de CHF 4 millions et le 17 août, l'UICN et l'Agence canadienne de développement international ont finalisé un arrangement qui conduira à un accord-cadre plus tard dans l'année.

L'UICN et la Commission du Mékong signent un partenariat

La Commission du Mékong et l'UICN ont signé un accord de partenariat en matière de coopération qui demande aux deux parties d'établir des liens étroits pour le développement d'un cadre politique, la planification de la gestion, le développement communautaire intégré, le renforcement des capacités et l'échange d'informations.

Voir <http://www.iucn.org/themes/wetlands/index.html>

Nouveau Directeur du Programme méditerranéen

Jamie Skinner vient d'être nommé Directeur du Centre de coordination méditerranéen à Málaga, Espagne.

M. Skinner, expert de l'environnement et de la gestion des écosystèmes et ancien Conseiller principal pour l'environnement à la Commission mondiale sur les barrages dirigera le programme requis par les 160 membres méditerranéens de l'UICN à l'occasion de l'Assemblée générale de 1994.

Voir http://www.iucn.org/info_and_news/press/medofficedir.html

Relations avec les entreprises : une approche globale

L'arrivée d'un nouveau Directeur général a redonné vie au débat, au sein de l'UICN, sur le meilleur moyen de gérer les relations avec le secteur privé.

« Diverses tentatives ont eu lieu pour faire progresser ces travaux », déclare Scott Hajost qui supervise actuellement l'élaboration d'une stratégie sur le secteur privé. « Mais nous avons d'abord besoin d'une approche cohérente, ciblée et globale du secteur privé. »

En février, le Comité de gestion a demandé à M. Hajost d'établir un petit groupe directeur intérimaire sur le secteur privé qui pourrait servir de centre d'échange pour les relations de l'UICN avec le secteur privé. Le Groupe sera notamment chargé :

- de fournir des orientations et de superviser les travaux de l'UICN avec le secteur privé, avec la participation des groupes du Programme et du développement et de l'information, ainsi que d'autres éléments de l'UICN;
- de faciliter et d'organiser la coordination, la production et la gestion de l'information couvrant tous les travaux de l'UICN avec le secteur privé;
- de faire des recommandations concernant le développement stratégique des travaux de l'UICN avec le secteur privé.

L'UICN préparera des critères pour le Protocole de Kyoto

L'accord sur le climat obtenu à Bonn le 23 juillet tourne une nouvelle page dans l'histoire de la Convention sur les changements climatiques. « Des engagements réels ont permis d'établir un nouveau seuil pour l'action collective visant à relever le plus grand défi de notre époque pour l'environnement mondial », déclare le Directeur de l'UICN, Achim Steiner. L'accord obtenu à l'issue de négociations-marathon met en évidence les règles de mise en œuvre du Protocole de Kyoto.

Le responsable de l'Union pour les changements climatiques, Brett Orlando, prône la prudence : « Bonn a été une étape décisive mais plusieurs problèmes doivent encore être résolus dans les années qui viennent. Tout d'abord, nous devons faire en sorte que les puits de carbone ne soient pas utilisés aux dépens de la diversité biologique et des moyens de subsistance des populations démunies », a-t-il dit.

« L'UICN s'efforcera d'élaborer des lignes directrices et des critères à ce sujet ».

« Nous devons aussi travailler aux moyens de faire face aux effets des changements climatiques. Cela signifie en particulier qu'il faut aider les pays en développement à planifier bien à l'avance. À Bonn, les gouvernements ont promis un financement additionnel à cet effet ».

Affaires et Biodiversité : partenariat mis en œuvre

Le Service économique de l'UICN collabore avec World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et Earthwatch Institute afin d'appliquer la phase I du partenariat Affaires et Biodiversité qui se poursuivra jusqu'à la réunion de Rio + 10, à Johannesburg, en septembre 2002. Outre la publication de « Business & Biodiversity – A Handbook for Corporate Action », le partenariat produira, par exemple, un résumé, un site Web et un CD-ROM ainsi qu'une présentation PowerPoint pour la formation.

Pour en savoir plus sur les travaux de l'Union en matière d'économie de l'environnement, voir <http://economics.iucn.org/> et <http://biodiversityeconomics.org/>

Juanita Castaño, Conseillère pour Rio+10

Juanita Castaño, Vice-ministre des Affaires étrangères de Colombie a été nommée Conseillère spéciale de l'UICN pour le Sommet mondial sur le développement durable.

Mme Castaño a participé au processus du Sommet de Rio (CNUED) et a présidé le Groupe des 77 (G77) pour négocier la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (FEM); elle a aussi dirigé la participation colombienne aux négociations des conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique. Elle a été pendant plusieurs années Directrice régionale de l'UICN pour l'Amérique du Sud.

UICN

Union mondiale pour la nature

Vous trouverez d'autres informations sur ces articles, entre autres, sur http://www.iucn.org/info_and_news/press/

Reconnaissance des valeurs, des droits et des intérêts autochtones

Sarah M. Titchen

De nombreux biens du patrimoine mondial, quelle que soit la raison de leur inscription, sont très importants pour les populations autochtones qui font parfois valoir leurs droits et leurs intérêts sur la terre, la mer et le ciel de ces sites.

La conservation de certains sites dépend de la protection traditionnelle et de systèmes de régime foncier coutumiers. Parfois, les populations autochtones et les organes de gestion des aires protégées travaillent en partenariat. Mais il arrive que les populations autochtones aient été exclues des aires protégées pour justifier l'inscription d'une région sur la Liste du patrimoine mondial sur la base de ses valeurs « naturelles ».

En créant la catégorie des paysages culturels en 1992, le Comité du patrimoine mondial a convié la communauté internationale à jeter un nouveau regard sur les valeurs, droits et intérêts des populations autochtones dans leurs relations avec les aires protégées. Cette décision a été suivie par la réinscription en tant que paysages culturels du patrimoine mondial du Parc national Uluru-Kata Tjuta (Australie) et du Parc national Tongariro (Nouvelle-Zélande).

Le tout premier Forum des populations autochtones pour le patrimoine mondial a été organisé parallèlement à une réunion du Comité du patrimoine mondial à Cairns, Australie, en novembre 2000, en présence de plus de 70 participants et observateurs d'Australie, du Canada, de Nouvelle-Zélande et des îles Salomon.

Une des principales recommandations portait sur la création d'un Conseil d'experts des populations

autochtones pour le patrimoine mondial (WHIPCOE) afin de compléter les travaux de l'UICN, de l'ICOMOS et de l'ICCROM et de « soutenir les objectifs du Comité du patrimoine mondial en fournissant des avis experts autochtones sur l'ensemble des connaissances, traditions et valeurs culturelles des populations autochtones relatives à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ».

Le Comité a accueilli chaleureusement les recommandations et, pour leur donner effet, un petit groupe de travail composé de représentants autochtones du Canada, d'Australie et de Nouvelle-Zélande a préparé un document de travail pour la session de juin 2001 du Bureau du Comité du patrimoine mondial. À cette occasion, le groupe a été élargi de manière à inclure des représentants du Belize, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, de l'ICOMOS, de l'UICN et de l'ICCROM.

Le Groupe de travail s'apprête à poursuivre le développement du concept WHIPCOE avant de l'examiner à nouveau à l'occasion de la vingt-cinquième réunion à Helsinki, Finlande, en décembre 2001.

Sarah M. Titchen est Responsable de la Section de politique générale et de mise en œuvre statutaire, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Paysages protégés

Reconnus depuis plus de 20 ans par l'UICN et conçus comme un moyen de cogérer l'espace dans de nombreuses régions du monde, depuis bien plus longtemps encore, les *paysages protégés* sont des paysages où l'homme vit et travaille. Leur gestion se fonde sur la sauvegarde et l'amélioration des ressources naturelles et culturelles par l'intermédiaire de programmes viables de développement économique et social. Le concept de paysage protégé et la catégorie des paysages culturels du patrimoine mondial ont beaucoup à apprendre l'un de l'autre.

Le régime de pâturage ouvert à faible impact qui est à l'origine des écosystèmes de type steppique et qui a permis la survie d'une grande diversité d'espèces de plantes endémiques dans le Sud d'Öland, en Suède, est une des principales raisons de l'inscription du site. Si le régime de pâturage actuel perdait sa rentabilité, l'écosystème de type steppique disparaîtrait et, avec lui, la raison principale de l'inscription au patrimoine mondial. Pire encore, si l'on continue de fonder les politiques sur le maintien de techniques de pâturage non rentables, l'inscription devient une valeur négative et coûteuse qui représente un fardeau pour la communauté locale.

Michael Beresford est Président du Groupe d'étude sur les paysages protégés, CMAP.



Le paysage agricole du Sud d'Öland, en Suède, où un régime d'utilisation des terres à faible impact fait partie intégrante de l'écosystème de type steppique et contribue à la survie de nombreuses plantes endémiques.

UICN/PETER OGDEN

Faire face aux menaces

L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial ne met pas fin à ses problèmes. Les biens du patrimoine mondial sont confrontés aux mêmes menaces que les autres aires protégées. La différence est qu'ils ont, pour se défendre, une « haute cour d'appel » : le Comité du patrimoine mondial.



UNESCO/FUBONICHI KUDO

La Réserve de la biosphère Rio Platano, au Honduras, est menacée par l'intrusion de l'agriculture, la coupe de bois, une chasse commerciale non réglementée, l'introduction d'espèces exotiques et l'absence de gestion.

Trésor sous haute surveillance : missions de suivi

Georgina Peard

Lorsqu'un site est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, un processus appelé « suivi réactif » se met en place selon lequel le Comité du patrimoine mondial examine les menaces et demande aux États parties de prendre les mesures nécessaires pour garantir la protection.

Le Comité du patrimoine mondial a fait de l'UICN « ses yeux et ses oreilles » pour les biens naturels et

mixtes. Le Programme pour les aires protégées (PAP) rassemble constamment des informations sur les sites par l'intermédiaire du grand réseau de l'UICN, y compris les bureaux de l'UICN, ses Commissions – en particulier la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) – ainsi que des membres de l'UICN et autres particuliers.

Le PAP examine ensuite l'information qui fait état des menaces et donne son avis au Comité du patrimoine mondial sur les moyens par lesquels le gouvernement et les agences concernées peuvent améliorer la situation.

Le processus de suivi

L'UICN reçoit de nouvelles informations, les examine et demande à des experts de les commenter et de les vérifier.



Dans certains cas, l'UICN mène une mission de suivi dans le site, généralement conjointement avec le Centre du patrimoine mondial.



Deux fois par an, l'UICN établit un rapport pour le Centre du patrimoine mondial, véritable bilan de santé des sites qui subissent les plus graves menaces. Ce rapport est assorti de recommandations sur les moyens de remédier à la situation.



D'après le rapport de l'UICN, le Centre prépare un document de travail pour le Bureau ou le Comité du patrimoine mondial qui demande à l'État partie de prendre des mesures correctives, généralement selon l'avis de l'UICN.

Vérifications sur place

Dans certains cas, le Bureau/Comité demande à l'UICN et à l'UNESCO de mener une mission conjointe dans un site afin d'évaluer la situation sur place. Ces missions se font toujours sur invitation de l'État partie.

Les sites dont on considère que les valeurs de patrimoine mondial sont menacées peuvent être ajoutés à la Liste du patrimoine mondial en péril. Sur les 30 sites que compte actuellement cette Liste, 19 sont des biens naturels (voir page 23).

Bien que les recommandations du Comité ne soient pas juridiquement contraignantes, les États parties font généralement de leur mieux, pour des raisons de prestige national, pour réagir positivement aux demandes du Comité. Le processus a abouti à de nombreux succès pour la conservation (voir page suivante et *Planète Conservation* 1/2000, p. 12).

Georgina Peard était stagiaire auprès du Programme de l'UICN pour les aires protégées (PAP), 1999-2000.

Travail d'équipe modèle : El Vizcaino

Pedro Rosabal et Mechtild Rössler

Le Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino, au Mexique, illustre bien le rôle que peuvent jouer les missions de suivi pour la promotion de la coopération internationale.

En 1999, plusieurs ONG ont lancé une campagne internationale pour protester contre un projet d'agrandissement d'une des plus grandes exploitations de sel au monde dans la Laguna San Ignacio, qui fait partie du Bien du patrimoine mondial d'El Vizcaino.

Lorsque le Comité du patrimoine mondial s'est déclaré préoccupé par ce projet, l'État partie a invité une mission de l'UNESCO à examiner la question. La mission, qui a eu lieu en août 1999, comptait parmi ses membres un spécialiste du Secrétariat mexicain à l'environnement, aux ressources naturelles et à la pêche (SEMARNAP), le Directeur ainsi que d'autres experts de la Réserve de la biosphère d'El Vizcaino, des représentants du Centre du patrimoine mondial, le Conseil scientifique international pour le développement insulaire (INSULA) et des experts de l'UICN.

Travail d'équipe

Plusieurs facteurs ont contribué au succès de cette mission. Premièrement, elle avait l'appui du Gouvernement mexicain, à tous les niveaux. Deuxièmement, il s'agissait d'une équipe pluridisciplinaire de spécialistes dévoués. Troisièmement, enfin, elle a bénéficié de la participation de plusieurs scientifiques mexicains, d'institutions et d'organisations nationales, d'ONG, du Comité national pour l'UICN et de communautés locales.

La mission a conclu que le site, dans son ensemble, conservait sa qualité et son intégrité en tant qu'habitat essentiellement naturel et que la Laguna San Ignacio était relativement intacte. Elle a cependant mis en doute le fait que la construction de bassins d'évaporation et de cristallisation dans le site puisse remplir les « conditions d'intégrité » et a discuté d'impacts secondaires potentiels tels que l'empiétement par l'homme, l'utilisation des ressources, la gestion des déchets et la pollution.

Le 2 mars 2000, le Président du Mexique a annoncé que l'expansion des travaux proposés à San Ignacio ne se ferait pas, ajoutant :

« C'est un site unique à l'échelle mondiale pour l'habitat des espèces et pour sa beauté naturelle, qui est aussi un atout à préserver. Nous, les Mexicains, nous sommes en train d'acquiescer une nouvelle culture d'appréciation, de respect et de soin pour les ressources naturelles de notre pays. »

Après cette décision, un plan de gestion du site a été finalisé, tenant compte des recommandations de la mission.

Planète Conservation 2/2001



Des représentants des associations locales de pêcheurs, des exploitants du tourisme et le Conseil rencontrent des gestionnaires d'aires protégées pour discuter de la gestion d'El Vizcaino.

Mais l'économie locale n'est pas perdante pour autant ; la mission a, en effet, également recommandé de développer le tourisme dans le site. Toutes ces démarches ont conduit à l'inscription du Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino dans un projet de la Fondation des Nations Unies visant à explorer des moyens d'améliorer le mode de subsistance des populations locales par le développement d'un tourisme durable (voir page 29).

Pedro Rosabal est Responsable de programme, Programme de l'UICN pour les aires protégées.

Mechtild Rössler est Responsable de la Section pour l'Europe, Centre du patrimoine mondial et a dirigé la mission à El Vizcaino.



Un éléphant de mer accueille les visiteurs au Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino.

Patrimoine mondial en péril : des possibilités de coopération

Natarajan Ishwaran

La Liste du patrimoine mondial en péril a été conçue de manière à attirer l'attention mondiale sur des sites nécessitant, pour leur protection, une action renforcée de la communauté internationale (voir encadré).

Les pays concernés contestent parfois vivement l'inscription de leurs sites sur cette liste, considérée quelque fois comme une « liste noire » de sites qui ne sont pas correctement protégés par les gouvernements.

Cette situation a poussé l'UICN et le Centre du patrimoine mondial à examiner de plus près la Liste du patrimoine mondial en péril et son fonctionnement.

Quand et comment

En octobre 2000, un atelier organisé à l'occasion de la 2e Session du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Amman, en Jordanie, a examiné le rôle de la Liste du patrimoine mondial en péril vis-à-vis de la promotion de la coopération internationale pour la conservation du patrimoine naturel mondial.

Les participants ont abordé la question du moment et des moyens opportuns de déclarer un site en péril et des conditions dans lesquelles les menaces exercées sur les valeurs de patrimoine mondial augmentent au point qu'il est justifié d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Ils ont estimé que l'on pourrait élaborer un régime de suivi pour évaluer en permanence les menaces qui pèsent sur un site : le suivi serait intégré dans la gestion du site et dans la pratique de gestion des biens du patrimoine mondial en général.

Ils ont aussi invité le Comité à décrire en détail, lorsqu'il inscrit un site sur la Liste du patrimoine mondial

en péril, la raison (ou les raisons) de l'inscrire; les avantages et les effets potentiels de l'inscription; les mesures pratiques que l'on pourrait prendre et les lignes directrices pour leur application; ainsi que les moyens de mesurer l'amélioration de l'état de conservation du site en question. Cette information permettrait aux États parties de trouver des donateurs susceptibles de financer les mesures recommandées et d'atténuer les menaces pesant sur le site.

Un appui accru des donateurs

Dans le cas de plusieurs des 19 biens naturels inscrits sur Liste du patrimoine mondial en péril à ce jour (voir encadré),

La Convention du patrimoine mondial décrit la Liste du patrimoine mondial en péril dans ces termes :... une liste des biens figurant sur la liste du patrimoine mondial pour la sauvegarde desquels de grands travaux sont nécessaires et pour lesquels une assistance a été demandée aux termes de la présente convention. (Article II, paragraphe 4)

les recommandations du Comité ont abouti à une amélioration de l'appui accordé par les donateurs internationaux ou les gouvernements des États parties concernés. Parmi les exemples, il y a les cinq sites naturels de la République démocratique du Congo (voir page 23).

L'existence même de cette Liste peut encourager les gouvernements et les donateurs à prendre des mesures préventives. Ce fut le cas aux Galápagos et à El Vizcaino. Sans les inscrire sur la Liste, le Comité s'est déclaré préoccupé par les menaces qui pesaient sur leur intégrité à long terme. Cette démarche a attiré l'aide financière de la Fondation des Nations Unies pour des programmes destinés à atténuer les menaces.

Nous avons besoin d'une nouvelle campagne

Ce qu'il faut maintenant c'est une campagne qui permette de communiquer le sens et la valeur de la Liste du patrimoine mondial en péril auprès des partenaires de la conservation – les gouvernements, les ONG, le personnel des sites, les communautés locales, le secteur privé, les donateurs et les fondations. Le message de la campagne doit contenir des explications claires sur les moyens d'inscrire les sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril de manière à renforcer leur conservation. Il doit aussi énoncer clairement les mesures préventives qui peuvent éviter l'inscription sur la Liste.

La campagne devrait aussi permettre d'effacer l'idée qu'en assurant le suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, le Comité cherche surtout à contrôler les réalisations des pays moins développés en matière de conservation ou à pointer un doigt accusateur vers les gouvernements. L'intention du Comité, lorsqu'il utilise l'un des instruments de la Convention, y compris la Liste du patrimoine mondial en péril, est au contraire de promouvoir la coopération internationale pour la protection et la conservation du patrimoine commun de l'humanité.

Natarajan Ishwaran est Responsable, Section du patrimoine naturel, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Menaces courantes pour le patrimoine mondial

- Conflits
- Tourisme non réglementé
- Exploitation minière
- Espèces envahissantes
- Infrastructures routières
- Développement à proximité
- Barrages
- Braconnage
- Élevage
- Agriculture
- Nouveaux établissements

La Liste du patrimoine naturel en péril*

ÉTAT PARTIE	NOM DU BIEN
BRÉSIL	Parc national d'Iguaçu
BULGARIE	Réserve naturelle de Srebarna
CÔTE D'IVOIRE/GUINÉE	Réserve naturelle du mont Nimba
ÉQUATEUR	Parc national Sangay
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Parc national des Everglades Yellowstone
ÉTHIOPIE	Parc national du Simen
HONDURAS	Réserve de la biosphère Rio Platano
INDE	Sanctuaire de faune de Manas
NIGER	Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré
OUGANDA	Parc national des monts Rwenzori
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Parc national du Manovo-Gounda -St. Floris
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Parc national des Virunga Parc national de la Garamba Parc national de Kahuzi-Biega Réserve de faune à okapis Parc national de la Salonga
SÉNÉGAL	Parc national des oiseaux du Djoudj
TUNISIE	Parc national de l'Ichkeul

*août 2001



UICN/JIM THORSELL

Une forêt de brouillard dans le Parc national des monts Rwenzori, dans l'ouest de l'Ouganda, une des plus belles zones alpines de l'Afrique. Les rebelles occupent le parc depuis 1997, empêchant toute action en faveur de la conservation.



UNESCO

Le Parc national des Everglades, au sud de la Floride (États-Unis) souffre de l'expansion urbaine voisine, de la pollution par le mercure et les engrais ainsi que d'une baisse du niveau d'eau due aux ouvrages de maîtrise des crues.



UNESCO/FUJIMICHI KUDO

En Équateur, le Parc national Sangay est menacé par le braconnage intensif, le pâturage illégal, l'empiétement sur le périmètre du parc et la construction sauvage d'une route.



ANADA TIEGA

Le fragile Parc national des oiseaux du Djoudj, au Sénégal, est menacé par l'invasion d'une plante aquatique, *Salvinia molesta*. On prépare actuellement des plans en vue de renforcer les méthodes de contrôle manuel par des efforts de lutte phytosanitaire.

Les joyaux du Congo : combat pour la nature

Jean-Pierre d'Huart

Comme les 164 autres États parties, la République démocratique du Congo (RDC, autrefois connue sous le nom de Zaïre) a décidé d'obtenir un statut international pour les plus beaux fleurons de son réseau d'aires protégées. Cinq ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial :

- le Parc national de la Salonga
- le Parc national de la Garamba
- le Parc national des Virunga
- le Parc national de Kahuzi-Biega
- la Réserve de faune à okapis

Reconnus pour l'extraordinaire diversité de leurs habitats, ces sites sont les seuls sanctuaires viables pouvant garantir la survie de certaines espèces endémiques et menacées telles que les dernières girafes du Congo, les derniers rhinocéros blancs du Nord, le bonobo (un petit chimpanzé), le paon du Congo, l'okapi et le gorille de montagne.

Des vagues de troubles

Depuis près de huit ans, des troubles politiques, économiques et sociaux ont secoué la RDC par vagues successives. L'épicentre de la lutte est situé dans la région des Grands lacs, qui comprend l'est de la RDC où se trouvent quatre des biens du patrimoine mondial de ce pays. La capacité de l'Institut congolais de conservation de la nature (ICCN), l'autorité qui gère les sites, de protéger les sites en a été considérablement amoindrie.

Les parcs ont été exposés à une crise sociale et environnementale qui a vu des déplacements de

populations, l'occupation par des forces armées et des bandes armées non alignées, la pauvreté, l'insécurité et le désordre. Leur infrastructure a été détruite. L'équipement et les véhicules ont été volés. Des villages ont été installés dans les parcs où des cultures et du bétail ont été introduits. Des activités illicites telles que la pêche, la coupe de bois, le braconnage et l'exploitation minière sont à déplorer à divers degrés dans les sites. Les gardes de l'ICCN, impayés depuis longtemps, ont parfois été réquisitionnés pour se battre au front. Outre un financement limité provenant d'une poignée d'ONG qui n'ont pas quitté la région, l'ICCN n'a aucune ressource pour assurer son mandat. La RDC a été divisée en trois zones politiques distinctes de sorte que les parcs n'ont plus de liaison avec leur Direction générale à Kinshasa et sont isolés les uns des autres.

Réaction internationale

Face à cette situation désespérée, que pouvait bien imaginer la communauté internationale pour respecter les engagements pris au titre de la Convention du patrimoine mondial pour protéger ces biens du patrimoine mondial ?

La première étape, à la demande de l'ICCN, fut d'inscrire les cinq sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ce qui a permis à l'UNESCO d'attribuer des ressources afin de solliciter des fonds pour un projet ambitieux de quatre ans, mis au point par l'ICCN et ses partenaires sur le terrain¹ et financé par la Fondation des Nations Unies (FNU) et d'autres donateurs, avec un budget de USD 4,2 millions.

Le projet couvre les salaires des gardes, l'équipement nécessaire aux opérations de l'ICCN, l'organisation de cours de formation pour le personnel, la mise au point d'un mécanisme de surveillance continue de la faune et de la flore, la mise en place d'activités de développement communautaire et d'un outil de financement à long terme pour les sites.

En mai 2001, avec l'assistance de Mme Terese Hart, j'ai conduit une « mission diplomatique intermédiaire » de l'UNESCO en vue d'informer les partenaires locaux du projet, d'obtenir leur coopération et, si possible, leur appui actif pour la protection des sites. La nouvelle de la mise en place d'un projet des Nations Unies, malgré le conflit, a été reçue avec étonnement et reconnaissance.



Mémorial en l'honneur des gardes du Parc des Virunga tombés dans l'accomplissement de leur devoir.

UN/JIM THORSELL

¹ Institut congolais de conservation de la nature (ICCN), Programme international de conservation des gorilles (AWF, FFI, WWF), Programme Éducation Virunga (WWF), Fondation internationale du rhinocéros, Dian Fossey Gorilla Fund, Coopération technique allemande (GTZ), Milwaukee Zoological Society, Gilman International Conservation, Wildlife Conservation Society.



©WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY/BRONX ZOO

©WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY/BRONX ZOO
©ELYSIA KELLERMAN

Trois des espèces qui dépendent des parcs nationaux de la RDC pour leur protection : le paon du Congo *Afropavo congensis* (en haut à gauche), l'okapi *Okapia johnstoni* et le gorille de montagne *Gorilla gorilla beringei*, la plus en danger de toutes les sous-espèces de gorilles.

La mission a mis l'accent sur le fait que les gardes du parc remplissaient leur devoir au service de la communauté internationale et devaient être considérés comme politiquement neutres. À l'instar des conventions internationales qui engagent les belligérants à ne pas cibler les hôpitaux, les monuments historiques ou les lieux de culte, nous avons demandé la démilitarisation des biens du patrimoine mondial et leur respect par toutes les forces armées en présence.

Peu après cette mission, en décembre 2000, le Rwanda ratifiait la Convention du patrimoine mondial.

Effets secondaires

Une des conséquences les plus dévastatrices du conflit est la présence d'une foule d'immigrants illicites dans certains des sites. Au Kahuzi-Biega et dans la Réserve de faune à okapis, ce sont des milliers d'hommes armés et des personnes issues de la population locale qui exploitent le coltan, un minerai rare et précieux qui sert à la fabrication d'alliages ductiles et très résistants pour l'aéronautique, l'informatique, la téléphonie et l'armement. Certains observateurs affirment que les ventes de coltan financent les conflits dans la région (voir page suivante).

La conservation de la nature est loin d'être une priorité dans un pays en guerre mais le caractère international des cinq sites, associé à l'appui financier de l'UNESCO, à la présence d'ONG internationales, à la communication et à la sensibilisation suscitées par le projet ont semblé encourager les autorités locales à accorder une attention particulière aux sites en question.

Elles reçoivent un encouragement constant de l'ICCN, des ONG et de l'UNESCO qui conforte leur conviction naissante que ces sanctuaires doivent réellement recevoir une protection particulière. Après toutes ces années de misère, le paiement des salaires, la formation du personnel et le renouvellement des uniformes et de l'équipement sont des preuves tangibles que la communauté internationale prend sérieusement à cœur le sort des « joyaux du Congo » et de leurs gardiens.

Exemple local

À ce jour, il y a eu très peu de tentatives systématiques et concertées de sauvegarde d'aires protégées en période de conflit. L'UNESCO compte sur la réussite de ce projet pour pouvoir élaborer une stratégie qui lui permettra de venir plus efficacement en aide à tous les biens du patrimoine mondial en péril.

Afin de souligner l'importance du projet, l'UNESCO et ses partenaires ont l'intention d'envoyer une mission diplomatique de haut niveau dans la région pour réitérer l'appel en faveur des sites et de leur personnel et exhorter les chefs d'État à contribuer positivement à leur sauvegarde.

Seul l'avenir dira si le projet réussit à relever ce défi impossible avec suffisamment de réalisme ou si la détermination démontrée par les partenaires du projet n'aura été rien d'autre qu'une tentative vaine de sauver des sites voués à disparaître.

Jean-Pierre d'Huart est Directeur des programmes, WWF-Belgique.

Coltan du Congo : appel au boycott

David Sheppard

Le coltan (colombo-tantalite) est exploité dans les aires protégées de la République démocratique du Congo (RDC) avec des effets dévastateurs sur deux biens du patrimoine mondial d'importance universelle : le Parc national de Kahuzi-Biega et la Réserve de faune à okapis, situés dans l'est de la RDC.

Selon certaines sources, plus de 10 000 mineurs se sont introduits dans les parcs et chassent des animaux sauvages pour se nourrir. Le Parc national de Kahuzi-Biega et la Réserve de faune à okapis sont deux des sites les plus importants de cette région qui est la plus riche d'Afrique pour les espèces sauvages (diversité biologique). Ces activités se font en violation flagrante des principes du patrimoine mondial.

Des cours d'eau et des forêts sont en train d'être dégradés, la subsistance des populations autochtones, les Mbuti, dans la Réserve de faune à okapis est menacée et la faune sauvage est détruite à un rythme alarmant. Nous craignons qu'une grande proportion de la population d'éléphants du Parc national de Kahuzi-Biega n'ait été tuée ainsi qu'un nombre important de gorilles.

L'UICN souhaite aussi que des formes de subsistance nouvelles et plus appropriées soient trouvées pour les mineurs qui ont pénétré dans les deux sites. L'UICN considère que ces gens sont en droit d'aspirer à des normes de vie à la fois durables et légales.

Le coltan exploité dans ces sites est transporté par avion et vendu à de grandes entreprises multinationales



TERESE AND JOHN HARTWILDE CONSERVATION SOCIETY

Exploitation du coltan dans la Réserve de faune à okapis. Les mineurs dépendent essentiellement de la viande de brousse pour s'alimenter et massacrent littéralement la faune locale.

d'Amérique du Nord, d'Europe et de Russie qui l'utilisent dans différentes industries de haute technologie. L'UICN lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle cesse d'acheter le coltan.

David Sheppard est Chef du Programme de l'UICN pour les aires protégées.



UICN/JIM THORSELL

Les aires protégées peuvent être menacées par l'exploitation minière en dehors de leurs limites. Ici : la mine de Freeport limitrophe du Parc national Lorentz, en Indonésie. Lorentz est la plus grande aire protégée d'Asie du Sud-Est, célèbre pour sa diversité biologique exceptionnelle.

Patrimoine mondial et exploitation minière : résoudre les conflits

Peter Shadie

De Yellowstone, aux États-Unis, à Kakadu en Australie, en passant par Doñana, en Espagne, les conflits entre l'exploitation minière et la conservation des biens du patrimoine mondial qui ont fait la une des journaux ont mis en évidence la nécessité de favoriser le dialogue entre les spécialistes de la conservation et l'industrie minière.

À la demande du Comité du patrimoine mondial à sa réunion de 1999, à Marrakech, l'UICN a organisé un atelier sur le patrimoine mondial et l'exploitation minière en septembre 2000, au siège de l'Union, à Gland en présence de représentants des secteurs des mines et de la conservation ainsi que de gestionnaires de biens du patrimoine mondial et d'agences responsables des aires protégées dans les États parties.

Les avis divergeaient quant à la possibilité de mener

de nouvelles opérations de prospection et d'exploitation minières ou de procéder à une expansion de ces activités dans les biens existants du patrimoine mondial. L'UICN est d'avis que la prospection et l'exploitation des ressources minérales ainsi que les activités associées sont incompatibles avec les valeurs pour lesquelles les biens du patrimoine mondial ont été créés et sont gérés.

Néanmoins, les participants ont convenu qu'il fallait encourager vivement la coopération et le partenariat entre l'industrie minière et les agences responsables des aires protégées. Ils ont défini un ensemble de principes pour décrire la relation entre les intérêts miniers et ceux du patrimoine mondial.

Conformément à une recommandation clé de la réunion, un Groupe de travail conjoint sur le patrimoine mondial et l'exploitation minière est en train d'être constitué.

Peter Shadie est Responsable de programme, Programme de l'UICN pour les aires protégées.

Le compte rendu de l'atelier technique est disponible auprès de la CMAP: <http://wcpa.iucn.org>

Les leçons de Doñana

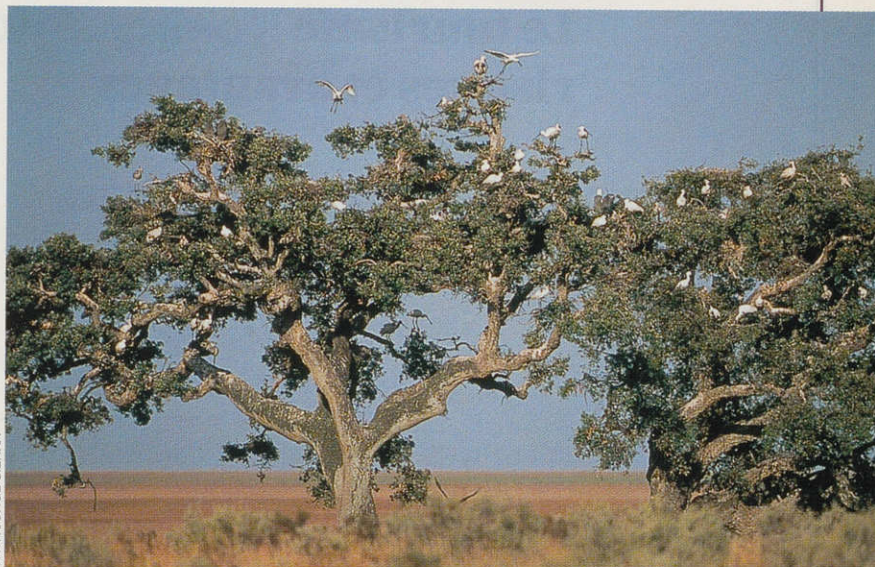
Guido Schmidt

Le dimanche 25 avril 1998, la digue d'un bassin de résidus, dans la mine Aznalcóllar, s'est rompue et 6 000 000 m³ de boues, contenant des métaux lourds et des eaux acides, se sont déversés dans le Guadiamar, recouvrant la zone humide Entremuros, en amont du Parc national de Doñana. La construction de barrages d'urgence a empêché les eaux toxiques de pénétrer dans le Parc national mais, par leurs effets, ces eaux toxiques sont à l'origine d'une des pires catastrophes écologiques récentes que l'Europe ait connues.

Bien du patrimoine mondial depuis 1990, Doñana est une des zones humides les plus importantes d'Europe en tant que site de repos pour six millions d'oiseaux migrateurs. Depuis les années 1960, début des activités du WWF dans le site, la politique de conservation s'est orientée essentiellement vers la gestion du pâturage et de l'eau, les espèces en danger, le tourisme et l'agriculture. Les activités minières étaient considérées comme une question mineure bien qu'une ONG locale ait signalé la pollution causée par l'entreprise suédo-canadienne, Boliden Ltd, qui gère la mine d'Aznalcóllar, à 60 km en amont de Doñana.

La sécurité d'abord

Depuis la catastrophe de 1998, de nombreuses leçons ont été tirées concernant l'insuffisance des règlements miniers et l'absence de sensibilisation aux risques que l'exploitation minière fait courir à l'environnement. Les bassins de résidus n'offrent aucune sécurité pour le dépôt de déchets miniers et il convient de mettre au point de meilleures techniques. Comme la connaissance des risques écologiques de l'exploitation minière est mauvaise, les administrations locales ne tiennent



WWF/JORGE SIERRA

Le Parc national de Doñana en Espagne est remarquable par la grande diversité de ses biotopes, en particulier les lagunes, les zones de marais, les dunes fixes et mobiles, les forêts arbustives et le maquis. On y trouve cinq espèces d'oiseaux menacées et l'une des plus grandes héronnières de la région méditerranéenne.



WWF/JORGE SIERRA

Nettoyage des dégâts: la catastrophe de 1998 a révélé l'incapacité des règlements et l'ignorance générale quant aux risques associés à l'exploitation minière

pas suffisamment compte de l'impact potentiel des mines proposées. La législation espagnole est également insuffisante en ce qui concerne la fermeture des mines et la restauration des sites miniers, la sécurité des mines et l'accès du public à l'information.

Trois ans après la catastrophe, il n'y a pas eu d'enquête publique sur les bassins de résidus et les risques qu'ils font courir à l'environnement en Espagne et la législation n'est toujours pas améliorée. L'entreprise concernée a évité de verser des réparations pour cette catastrophe en transférant sa responsabilité à sa filiale espagnole, Boliden-Apirsa SL qui a récemment déclaré faillite et ne pourra donc pas mettre en œuvre le plan de restauration à long terme de la mine convenu avec les autorités régionales après l'accident.

Le seul aspect positif de la catastrophe a été l'occasion politique de « préparer » de grands projets de restauration (Corridor vert du Guadiamar, Doñana 2005) dont les objectifs à moyen terme pourraient permettre de réparer les dommages.

Guido Schmidt est Coordonnateur du projet Doñana, WWF-Espagne.

Le tourisme : risques et avantages

Mechtild Rössler

Près de 63 millions de personnes visitent les biens naturels du patrimoine mondial chaque année. En fait, pour les voyageurs, les sites sont des destinations touristiques clés.

Le tourisme dans les biens du patrimoine mondial a créé des millions d'emplois, souvent dans des régions isolées de la planète. Il procure des loisirs, du plaisir et du repos à des voyageurs innombrables. Mais il a aussi détruit et pollué des milieux uniques et vierges, menacé des cultures locales et dévalué les caractéristiques mêmes qui ont valu aux sites d'être une destination privilégiée du tourisme.

L'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial a souvent pour résultat de faire augmenter brutalement le nombre de visiteurs. Cela exige des gestionnaires des sites qu'ils contrôlent les impacts résultants sur des ressources naturelles et culturelles irremplaçables.

Réagir efficacement et intelligemment à ces problèmes tout en soutenant le développement du tourisme est un défi de taille. Mais il n'y a pas de panacée : ce qui est bénéfique pour un site peut être destructeur pour un autre.

Étude et orientation

Plusieurs ateliers nationaux et internationaux ont été organisés afin d'étudier et de traiter ces questions. En 1993, l'UICN a joué un rôle clé en menant les débats

Impacts négatifs du tourisme

Les activités associées au tourisme peuvent menacer les valeurs mêmes qui attirent les gens dans les biens du patrimoine mondial, par exemple :

Biens géologiques	Prélèvement illégal de minéraux et de fossiles
Sols	Prélèvement de sol, compaction, érosion des sentiers
Ressources d'eau	Pollution, croissance d'algues
Végétation	Piétinement, utilisation de véhicules tout terrain
Faune sauvage	Chasse, perturbation
Écosystèmes	Modification de l'habitat, construction
Valeurs esthétiques	Détritus, vandalisme
Patrimoine culturel	Déprédation, piétinement, fouilles illicites

Source : Ceballos-Lascuráin H. (1996). *Tourism, ecotourism, and protected areas : The state of nature-based tourism around the world and guidelines for its development*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.



UICN/DAVID SHEPPARD

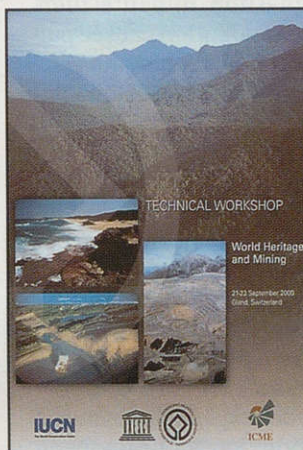
Le paysage naturel spectaculaire du Parc uKhahlamba/Drakensberg en Afrique du Sud, inscrit en 2000 en tant que bien mixte, contient des grottes et des abris rocheux qui portent des peintures réalisées par les San durant 4000 ans. Les nombreux attraits du site exigent une gestion étroite pour maximiser les avantages et minimiser les impacts du tourisme en expansion.

lors d'un atelier technique organisé à Dakar, Sénégal, et financé par le PNUE et l'UNESCO. Plus récemment, un manuel intitulé « Managing tourism at World Heritage sites – A practical manual for site managers » a été publié.

Un tourisme écologiquement avisé et durable ne peut voir le jour que si tous les acteurs et autres parties intéressées collaborent, des États parties aux populations locales en passant par les autorités nationales et les gestionnaires de sites, les voyageurs et les visiteurs. Il est tout particulièrement important que les communautés locales participent pleinement et reçoivent leur part des avantages et que l'industrie du tourisme contribue à conserver les ressources et les valeurs naturelles. La gestion des visiteurs devrait comprendre une bonne politique pédagogique.

En résumé, avec une gestion saine, une infrastructure et une formation, le tourisme peut être un instrument efficace au service de la croissance socio-économique. Il peut aussi contribuer directement et indirectement à la protection des sites.

Mechtild Rössler est Responsable de la Section pour l'Europe, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Écotourisme et diversité biologique

José Quiñónez

Le mot « écotourisme » évoque de nombreuses images. Les gestionnaires d'aires protégées y voient un outil puissant au service de la conservation. Les voyageurs y voient un marché en expansion de voyageurs qui recherchent le contact avec la nature et les cultures autochtones. Les responsables communautaires y voient des possibilités économiques pour la population locale.

Pour le patrimoine mondial, le défi consiste à rassembler toutes ces images et à traduire le potentiel du tourisme en avantages tangibles pour la conservation de la diversité biologique et pour la population locale.

RARE Center for Tropical Conservation, une ONG internationale de la conservation créée il y a 28 ans, relève ce défi dans le cadre d'un nouveau partenariat avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Notre objectif consiste à créer un modèle pour associer le tourisme durable et la conservation de la diversité biologique dans les biens du patrimoine mondial des pays en développement.

La durabilité est possible

Avec l'appui de la Fondation des Nations Unies (FNU), un projet de démonstration d'une durée de quatre ans s'intéresse à six biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour leur diversité biologique : la Réserve de la biosphère de Rio Platano au Honduras, les Réserves de la biosphère d'El Vizcaino et de Sian Ka'an au Mexique, les Parcs nationaux de Komodo et d'Ujung Kulon en Indonésie et le Parc national Tikal au Guatemala.

Tous pourraient tirer profit d'un tourisme durable – Tikal et El Vizcaino sont déjà des destinations touristiques internationales – mais font aussi face à des risques graves pour la conservation, à long terme, de la biodiversité.

Dans chaque pays, nous préparons des plans de travail en collaboration étroite avec les directeurs des sites, d'autres ONG, les ministères et les voyageurs locaux. Notre approche consistera à préparer des plans communautaires novateurs, à former les guides et les entrepreneurs locaux, à créer des sentiers à faible impact et d'autres aménagements touristiques, à mettre en place l'éducation des communautés à la conservation et à fournir de nouvelles possibilités de commercialisation et de financement des sites.

Les directeurs des sites seront encouragés à travailler en réseau et à tirer des enseignements de leur expérience respective durant le projet. Les résultats seront largement échangés avec ceux d'autres biens du patrimoine mondial.

José Quiñónez est Directeur de l'écotourisme et du développement communautaire, RARE Center for Tropical Conservation.
Courriel: jquinonez@rarecenter.org Tél.: (703) 522-5070
Pour d'autres informations sur le programme d'écotourisme de RARE, voyez le site Web: www.rarecenter.org



LES MOLLOY

Ci-dessus : Des Tibétains accueillent les touristes attirés par le paysage spectaculaire et la biodiversité de la vallée de Jiuzhaigou, en Chine.



UICN/JIM THORSELL

À gauche : L'île de Komodo. Les avantages de l'écotourisme dans le Parc national de Komodo sont freinés par les effets destructeurs de la pêche illicite.

Le Parc national de Komodo

Patrie du plus grand varan du monde, le dragon de Komodo, et riche d'un des plus hauts niveaux de diversité biologique marine dans la région Asie-Pacifique, le Parc national de Komodo est une des réserves naturelles les plus visitées d'Indonésie avec 25 000 visiteurs en 1999. Le parc, sa diversité biologique et les avantages économiques potentiels du tourisme sont menacés par des méthodes de pêche illicites. La gestion du parc souffre aussi d'une capacité financière et institutionnelle insuffisante mais le statut de patrimoine mondial contribue à attirer l'attention internationale ainsi que l'appui de nouveaux bailleurs de fonds.

L'initiative de cogestion du Parc national de Komodo s'efforce de gérer le parc à long terme et de manière efficace, au moyen d'un plan magistral de 25 ans qui vient d'être élaboré par le gouvernement de l'Indonésie avec l'aide de The Nature Conservancy (TNC). L'objectif principal du plan magistral est de parvenir à l'autofinancement du parc même si la participation du Fonds pour l'environnement mondial est nécessaire dans un premier temps, pour que Komodo devienne une destination touristique naturelle prestigieuse.

Rili Djohani, The Nature Conservancy (TNC) et Randy Kramer, Société financière internationale (SFI)



Les acteurs du patrimoine mondial : les enfants d'East Rennell, un site boisé, dans les îles Salomon, sous régime foncier et de gestion coutumiers.

Nouveaux enjeux

À mesure que la Convention évolue, le rôle de ses organes consultatifs évolue aussi. La section qui suit porte sur l'avenir du patrimoine mondial et le rôle que l'UICN pourrait jouer alors que les partenaires du patrimoine mondial sont aux prises avec des enjeux anciens et nouveaux.

L'avenir du patrimoine mondial

David Sheppard

Depuis son adoption, il y a près de 30 ans, la Convention du patrimoine mondial a beaucoup fait pour la conservation. En trois décennies, cependant, beaucoup a changé : de nouvelles menaces sont apparues ; de nouveaux acteurs et groupes d'intérêt ont émergé ; et notre concept fondamental des aires protégées lui-même a évolué. En clair, bien des méthodes qui ont autrefois fait leurs preuves ne sont peut-être plus applicables aujourd'hui.

Il faut maintenant se demander ce qui peut être amélioré et quelles mesures peuvent être prises pour que l'Union serve mieux la Convention.

Une nouvelle vision

Premièrement, nous devons définir une stratégie pour le patrimoine mondial naturel au 21^e siècle. Si l'on en juge par l'expérience de l'UICN, cette stratégie ne doit pas seulement tenir compte d'un certain nombre de préoccupations pratiques mais s'enraciner dans une vision claire du patrimoine mondial de demain. Cette vision pourrait, je crois, se réduire à quatre éléments essentiels :

1. Les biens du patrimoine mondial : modèles pour la conservation. La crédibilité de la Convention en matière d'évaluation des sites est très élevée mais ses résultats sont nettement inférieurs en ce qui concerne la couverture et l'équilibre. Certains biomes, tels que les montagnes et les forêts, sont bien représentés sur la Liste du patrimoine mondial tandis que d'autres, comme le milieu marin, sont mal représentés. Certaines régions géographiques ont inscrit de nombreux sites (l'Europe en a des centaines) tandis que les

régions polaires sont absentes et que la couverture de l'Océanie est très incomplète. La Convention devrait s'efforcer de combler ces lacunes dans les 10 prochaines années.

2. Les biens du patrimoine mondial : modèles de gestion. L'inscription n'est que le premier pas ; les nouveaux sites doivent ensuite être correctement gérés. Pour cela, il faut renforcer les capacités à tous les niveaux par des activités de formation ciblées, des programmes d'échange, la mise en place et le renforcement de réseaux régionaux. À toutes ces activités, la population locale et d'autres acteurs devraient participer, tout comme les gestionnaires des sites. Ainsi, les biens seront les porte-drapeau de toutes les aires protégées du monde.

3. Les biens du patrimoine mondial : centres et non îles. De nombreuses activités affectant l'intégrité et la gestion des biens du patrimoine mondial sont situées en dehors de leurs limites. L'UICN est convaincue qu'il faut cesser de traiter les parcs comme des « îles » sous protection et concevoir des réseaux d'aires protégées qui relient celles-ci entre elles et avec les terres environnantes et les activités qui s'y déroulent et qui contribuent à satisfaire les besoins économiques et sociaux des communautés locales.

4. Les biens du patrimoine mondial : lieux de rencontre. La participation des acteurs est une clé du succès de la Convention. De grands progrès ont été faits dans ce sens ces dernières années avec la participation et l'intérêt croissants des donateurs, du secteur privé et d'autres partenaires du patrimoine mondial.



UICN/JIM THORSELL

Une des plus grandes contributions que l'Union pourrait apporter au patrimoine mondial consisterait à mettre ses connaissances et son expertise plus largement à disposition des gestionnaires de sites. Jim Thorsell, Conseiller principal de l'UICN pour le patrimoine naturel donne un cours sur le patrimoine mondial dans le Parc national Grand Canyon (États-Unis d'Amérique).

La Fondation des Nations Unies, par exemple, encourage l'utilisation des biens du patrimoine mondial en tant que modèles pour démontrer les avantages plus généraux de la gestion des aires protégées pour les communautés locales.

Il reste encore beaucoup à faire, cependant, pour obtenir la participation des communautés locales, des groupes autochtones et autres acteurs clés à la planification et à la gestion des biens du patrimoine mondial.

Échange

L'UICN peut renforcer sa contribution au patrimoine mondial et en bénéficier de diverses manières.

D'abord et avant tout, nous devons maintenir la crédibilité scientifique de la Liste du patrimoine mondial par nos évaluations rigoureuses et équitables des biens naturels et mixtes. Mais nous pouvons contribuer par d'autres moyens. Premièrement, nous pouvons mettre la somme des connaissances et de l'expertise des Programmes et Commissions de l'UICN à la disposition des gestionnaires des biens du patrimoine mondial. Nous pouvons aussi encourager nos membres et partenaires à s'engager davantage dans la mise en œuvre de la Convention par des moyens tels que la recherche, le renforcement des capacités, la gouvernance, l'équité et le partage des avantages et la gestion des ressources.

En retour, nous pouvons utiliser la Convention comme instrument de promotion et de réalisation du nouveau Programme de l'Union en tablant sur le profil prestigieux et la reconnaissance internationale dont jouissent les biens du patrimoine mondial. Nous pouvons aussi encourager les bureaux régionaux et nationaux de l'UICN à tirer le meilleur parti possible des possibilités offertes par la Convention pour promouvoir et appliquer leurs activités, pour traiter les priorités de la conservation de la diversité biologique et pour encourager une conservation plus efficace des ressources naturelles.

Avec nos partenaires, nous pouvons être fiers de nos réussites passées et continuer de nous en inspirer. Mais pour relever les nouveaux défis auxquels le

patrimoine mondial est confronté ainsi que d'autres aires protégées, dans le monde entier, nous devons faire appel à toutes les forces de l'Union, avec souplesse et avec notre nouvelle vision bien en tête. Nous pourrions alors définir les actions nécessaires pour réaliser cette vision et surtout trouver les moyens de les financer et de les appliquer.

Il y a encore beaucoup à faire si l'on veut que les trésors naturels et culturels de la planète soient préservés à jamais.

David Sheppard est Chef du Programme UICN pour les aires protégées et supervise les activités de l'UICN relatives au patrimoine mondial.

Mise en valeur de notre patrimoine

La Commission mondiale UICN des aires protégées (CMAP) a récemment mis au point un modèle (http://wcpa.iucn.org/pubs/pdfs/Evaluating_Effect.pdf) qui est appliqué à plusieurs biens du patrimoine mondial dans le cadre d'un projet conjoint UNESCO/UICN intitulé *Enhancing our Heritage: monitoring and managing for success in World Natural Heritage sites* (Mise en valeur de notre patrimoine : surveillance et gestion positives dans les biens de patrimoine mondial).

La Fondation des Nations Unies finance le projet pour une période de quatre ans avec des fonds complémentaires qui proviennent du US Forest Service. Dix sites d'Afrique, d'Asie du Sud et d'Amérique latine seront évalués pour obtenir des informations sur l'efficacité de la gestion, l'état de conservation et les moyens d'améliorer la gestion des sites. Pendant quelques années, les participants au projet assureront le suivi des recommandations après quoi une nouvelle évaluation et un rapport seront préparés. L'objectif ultime est de faire en sorte que les programmes de surveillance et d'évaluation se poursuivent indéfiniment de manière à fournir des informations propres à améliorer la gestion et les rapports.

Marc Hockings est Président du Programme thématique de la CMAP sur l'efficacité de la gestion.

La Fondation des Nations Unies : pour la cause

Seema Paul

En 1997, R.E. (Ted) Turner, homme d'affaires et philanthrope a fait un don historique de USD 1 milliard à l'Organisation des Nations Unies. La Fondation des Nations Unies (FNU) a été créée pour aider le système des Nations Unies dans les domaines suivants : environnement, femmes et population, santé des enfants, paix, sécurité et droits de l'homme.

Dès le début, la diversité biologique a été identifiée comme l'un des deux domaines environnementaux prioritaires de la Fondation – avec les changements climatiques – et, en novembre 1999, le Conseil d'administration de la Fondation, en consultation avec le système des Nations Unies, a choisi le patrimoine mondial comme domaine cible pour le financement de la diversité biologique.

L'Appui qu'apporte la Fondation continue de se renforcer. Depuis trois ans, elle a financé 12 projets, pour un total de USD 18 millions, pour des biens du patrimoine mondial. Les fonds sont canalisés par les agences des Nations Unies et la mise en œuvre des projets suppose la participation d'autres institutions ayant une longue expérience en la matière telles que l'UICN, Conservation International, Wildlife Conservation Society, The Nature Conservancy.

Obtenir l'appui du public

Presque tous les projets de la FNU cherchent à promouvoir des modèles reproductibles de conservation de la biodiversité tout en répondant aux besoins des communautés locales et en renforçant l'appui du public.

Le projet de l'UNESCO sur les espèces envahissantes dans le Bien du patrimoine mondial des Galápagos est un exemple de cette approche de financement intégré. Avec l'appui de la FNU, la Station de recherche Charles Darwin – une ONG de terrain – a réussi à limiter l'impact des espèces envahissantes sur la faune indigène, y compris les tortues et le pétrel des Hawaï en danger. D'autres sites, ailleurs dans le monde, cherchent à reproduire cette expérience, notamment à Cuba où le PNUD conçoit un projet sur les espèces envahissantes qui reprend des aspects fondamentaux et les enseignements du projet des Galápagos.

La contribution de la FNU ne prend pas seulement la forme d'un financement direct mais aussi d'un effort visant à générer des fonds supplémentaires. Aux Galápagos, l'investissement de la FNU a permis d'obtenir près de USD 18 millions du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le but d'élargir le projet de la FNU à tout l'archipel. En outre, la FNU, le FEM et la Fondation Charles Darwin sont actuellement en train de collaborer pour obtenir des ressources qui seront versées à une dotation fournissant une base de financement durable pour la conservation des Galápagos.

La coopération transfrontière

Dans le Bien du patrimoine mondial des Sundarbans (Bangladesh et Inde), un projet FNU-PNUD cherche à promouvoir la coopération transfrontière pour la protection des sites. Une phase de planification de six mois, bénéficiant de l'appui de la FNU, rassemble les responsables des forêts des deux pays qui sont chargés de concevoir une initiative de conservation pour cet écosystème partagé. Le célèbre scientifique indien et ancien Président de l'UICN, M.S. Swaminathan, devrait prendre la direction de cette initiative et le spécialiste de la conservation des tigres, John Seidensticker, en sera un autre promoteur important. Le projet a obtenu près de USD 70 000 du US Fish and Wildlife Service et du Save de Tiger Fund durant la phase préparatoire elle-même.

Participation communautaire

Au Mexique, un projet FNU-PNUD encourage les communautés locales qui vivent à proximité du Bien du patrimoine mondial de Sian Ka'an à changer d'activités pour pouvoir jouer un rôle dans la conservation de la biodiversité tout en améliorant leur revenu. Par exemple, les villageois appliquent leurs connaissances traditionnelles et utilisent des plantes indigènes pour



La FNU finance un projet de l'UNESCO sur les espèces envahissantes dans le Bien du patrimoine mondial des Galápagos. Ici : Le personnel de la FNU lutte contre les espèces envahissantes sur l'île de Santa Cruz.

UICN/JIM THORSELL



UICN/JIM THORSELL

Situé sur la côte orientale de la péninsule du Yucatán, le Bien du patrimoine mondial mexicain de Sian Ka'an comprend une vaste section marine coupée par un récif-barrière. Un projet FNU-PNUD aide les communautés locales des environs du site à conserver la biodiversité tout en améliorant leur revenu.

fabriquer des pesticides biologiques et cultiver les orchidées de manière durable pour les vendre aux touristes. Un des éléments essentiels de la stratégie du projet consiste à donner l'occasion à ces communautés d'exprimer leurs propres idées en matière de développement économique durable. Le PNUD prévoit de reproduire cet aspect dans d'autres sites. Le FEM a versé USD 3 millions en contrepartie de l'investissement de la FNU. Ce partenariat illustre comment les subventions de la FNU peuvent influencer d'autres donateurs et les inciter à investir pour le patrimoine mondial.

Cadre de suivi

Chaque projet de la FNU concerne des problèmes et des priorités identifiés par le Comité du patrimoine mondial. Ainsi, un projet UNESCO-UICN financé par la FNU et intitulé « Mise en valeur de notre patrimoine : surveillance et gestion positives dans les biens du patrimoine naturel mondial » répond aux priorités d'évaluation et de surveillance du Comité en mettant à l'essai un cadre de suivi dans quelques biens du patrimoine mondial choisis pour leur biodiversité. Le but est que ce cadre devienne un instrument utile pour tous les biens du patrimoine mondial ainsi que pour les réseaux nationaux d'aires protégées.

La FNU estime que sa collaboration avec le patrimoine mondial incitera d'autres organisations des secteurs public et privé à donner de l'argent pour conserver la diversité biologique pour l'avenir. Seuls des efforts réellement mondiaux permettront de sauver les trésors naturels de la planète.

Seema Paul est Responsable de programme, Diversité biologique, Fondation des Nations Unies.



UICN/JIM THORSELL

Le Bien du patrimoine mondial des Sundarbans, au Bangladesh, est limitrophe d'une des plus vastes forêts de mangroves du monde. Il est entrecoupé par un réseau complexe de canaux sous l'influence des marées, de vasières et d'îlots. Les eaux riches en matières nutritives offrent à profusion des crevettes et des langoustes. Ce site est proche du Bien du patrimoine mondial des Sundarbans, en Inde, qui a été inscrit sur la Liste en 1987. Un projet FNU-PNUD vise à promouvoir la coopération transfrontière.

Les merveilles du monde

Ancien chef du Programme de l'UICN pour le patrimoine naturel et aujourd'hui Conseiller principal de l'UICN pour le patrimoine mondial, Jim Thorsell a vu, depuis de nombreuses années, plus de biens du patrimoine naturel mondial que quiconque. Il a présenté près de 200 évaluations de propositions au Comité du patrimoine mondial et mené des missions de terrain dans 66 pays pour évaluer des sites. Dans l'entretien qui suit, Jim réfléchit à la situation de la Convention du patrimoine mondial et à son avenir, de son point de vue.

Q : Depuis la réunion du Comité du patrimoine mondial de 1983, vous participez aux travaux de l'UICN concernant le patrimoine mondial. Quels changements avez-vous pu constater en 18 ans ?

Jim Thorsell : Sur le plan positif, le nombre de biens naturels figurant sur la Liste du patrimoine mondial a augmenté pour passer de 37, en 1982, à 138 aujourd'hui, en plus de 23 biens mixtes, culturels et naturels. À ce jour, il y a 164 États parties, au lieu de 77 en 1983. De toute évidence, la Convention est beaucoup plus universellement appliquée et la liste est beaucoup plus représentative du patrimoine naturel de la planète.

Q : Quelle tendance se dessine, au fil des ans, dans le nombre des propositions de biens naturels soumises par les États parties ?

JT : Le nombre de propositions que l'UICN a reçues du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO varie de cinq, en 1989 à 23, en 1999. Bien qu'il y ait des fluctuations annuelles, on peut constater une tendance progressive à l'augmentation. C'est compréhensible car la Convention compte davantage d'États parties. C'est également dû à l'élargissement des critères — par exemple pour inclure les « paysages culturels » — ce qui permet d'augmenter encore les caractéristiques, les phénomènes et les lieux que l'on peut inscrire.

Q : Y a-t-il une limite au nombre de sites que l'on peut inscrire ? À quel moment la Liste du patrimoine mondial pourrait-elle perdre sa crédibilité ?

JT : C'est une question fondamentale à laquelle le Comité du patrimoine mondial devra répondre : la Liste du patrimoine mondial est-elle un inventaire de tous les lieux importants pour le patrimoine dans le monde entier ou une liste élitiste des meilleurs biens ? Les Orientations de la Convention semblent privilégier ce dernier cas mais l'optique du Comité tend à être davantage inclusive qu'exclusive. Si l'on considère que tous les sites sont « uniques » est-ce que tout est unique ?

Et même s'il n'y a pas de limite au nombre de sites qui pourraient être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, il serait peut-être temps de penser à en fixer une. Autrement, la monnaie pourrait être dévaluée.

Q : Quelles sont les conséquences de cette absence de limite au nombre de sites inscrits ?

JT : Outre la question de la crédibilité, on peut s'inquiéter de la gestion de la Liste du patrimoine mondial. Le Comité se rend compte qu'il est beaucoup plus difficile de garder l'œil sur l'état des sites inscrits actuellement que d'en inscrire davantage. L'année dernière, par exemple, le Bureau et le Comité ont reçu 51 rapports de suivi uniquement sur les sites naturels ! Cela ne veut cependant pas dire que l'UICN suggère d'imposer des limites rigides. Nous savons que l'on n'a pas encore envisagé l'inscription de certaines des régions naturelles les plus extraordinaires du monde. Il n'y a pas encore de site inscrit dans l'Arctique ou dans l'Antarctique et il y a quelques importants « maillons manquants » dans le milieu marin.

Q : Bien, mais y a-t-il des dispositions qui permettent de tenir une liste qui soit à la fois crédible et gérable ?

JT : Oui et non. Dans les Orientations, il y a une section importante qui traite des procédures d'exclusion d'un site. L'UICN a recommandé l'exclusion de plusieurs sites soit parce qu'ils avaient perdu les valeurs justifiant leur inscription, soit parce qu'il s'agissait d'erreurs dès le départ. Il est peu probable, cependant, que le Comité procède à l'exclusion d'un site malgré le bien fondé de ce « cri d'alarme ».

J'estime qu'une voie plus efficace consisterait à envisager une clause spéciale selon laquelle les valeurs d'un bien du patrimoine mondial seraient réévaluées après un certain nombre d'années, par exemple 25. Cette mesure est appliquée dans le contexte du Diplôme européen pour les aires protégées et, en fait, a été recommandée par le Congrès mondial sur les parcs de 1992.

Q : Qu'en est-il de la question de l'équilibre entre la nature et la culture au sein de la Convention ?

JT : La prépondérance de la culture sur la nature est reflétée dans tous les aspects des travaux de la Convention et préoccupe l'UICN depuis qu'elle a corédigé le texte du traité avec l'UNESCO, en 1972. Le Vice-président de l'UICN de l'époque, Kai Curry-Lindahl, avait exprimé ses préoccupations concernant la dominance du secteur culturel lors d'une conférence internationale



UICN/JIM THORSELL

Les volcans du Kamchatka, Fédération de Russie, sont parmi les régions volcaniques les plus extraordinaires de la Terre. C'est aussi un site de beauté exceptionnelle avec d'importantes concentrations de faune sauvage. Le statut de patrimoine mondial a attiré le financement de bailleurs de fonds.

sur les parcs en 1979. L'Assemblée générale de l'UICN de 1978, à Ashkabad, avait même adopté une résolution appelant à prendre des mesures pour rééquilibrer la situation. Nous n'avons guère fait de progrès depuis – la nature reste la Cendrillon de la Convention, que ce soit du point de vue du personnel du Centre du patrimoine mondial, de la représentation aux réunions du Comité ou du simple poids des sites culturels par rapport aux sites naturels sur la Liste – 529 pour 138, soit quatre fois plus.

Q : Le Fonds du patrimoine mondial a toujours été modeste – des progrès ont-ils été faits pour augmenter les ressources disponibles pour les biens qui ont besoin d'appui ?

JT : À cet égard, il y a de bonnes nouvelles, en particulier pour les biens naturels. Un grand vent de financement nous a apporté USD 45 millions de la Fondation des Nations Unies. Les fonds sont destinés aux biens du patrimoine mondial inscrits au titre du critère relatif à la diversité biologique (iv). Un projet de contrôle des espèces envahissantes dans le Parc national des Galápagos a reçu USD 2 millions et c'est le premier projet à bénéficier de cette source généreuse.

De même, le FEM, les bailleurs de fonds et les grandes banques de développement accordent souvent la priorité aux biens du patrimoine mondial dans les demandes de financement. Après tout, les biens du patrimoine mondial sont des « points chauds politiques » — c'est-à-dire des sites que les gouvernements

eux-mêmes estiment être d'importance universelle. Les volcans du Kamchatka, dans l'extrême-orient russe, qui doivent recevoir USD 13 millions d'aide du PNUD/FEM, sont un exemple où le statut de patrimoine mondial a permis de justifier le financement des bailleurs de fonds.

Q : Mais au bout du compte, le jeu en valait-il la chandelle ? La Convention du patrimoine mondial a-t-elle aidé à protéger la nature ?

JT : La Convention est l'instrument le plus puissant de la panoplie pour de nombreux parcs et réserves de la planète. Elle a enregistré un certain nombre de succès (voir *Planète Conservation* 1/2000 pour une liste). Par l'intervention du patrimoine mondial, sous une forme ou une autre, plus de 80 sites naturels ont énormément bénéficié de leur inscription sur la Liste.

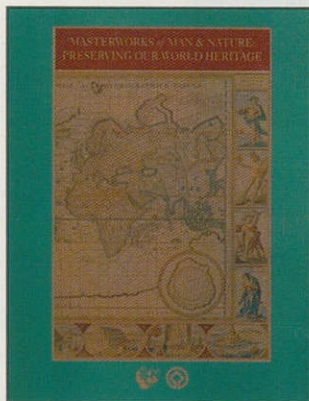
Q : Comment résumeriez-vous votre expérience du patrimoine mondial ?

JT : Je citerais une ancienne inscription gravée sur une pierre tombale dans un cimetière du Cumberland :

*Les merveilles du monde
La beauté et le pouvoir
La forme des choses
Leurs couleurs, leurs lumières et leurs ombres,
Je les ai vus
Voyez-les aussi tant que dure la vie.*

PUBLICATIONS

Masterworks of Man and Nature Preserving our World Heritage



Ce bel ouvrage qui décrit 360 sites se trouvant sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO contient plus de 400 photographies couleur de biens naturels et culturels du patrimoine mondial avec des textes écrits par des personnalités de renommée mondiale. Chaque site est illustré et accompagné d'une description sur son emplacement et son importance.

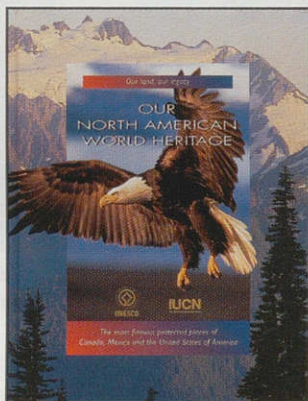
Publié par Harper-McRae Publishing Pty Ltd. ISBN 0-646-

05376-0, 1992. 305 x 230 mm, 600 p., 400 photos couleur. £39,95 ; USD60. Bon de commande No B728.

Our Land, Our Legacy Our North American World Heritage

Cette magnifique publication décrit de manière vivante la beauté et le caractère grandiose des biens du patrimoine mondial d'Amérique du Nord – où les notions de parc national, de protection de la vie sauvage et de Convention du patrimoine mondial ont vu le jour. La gamme étonnante de sites naturels, géologiques et architecturaux comprend le plus grand champ de glace du monde en dehors des régions polaires, au Yukon ; un cratère volcanique qui couvre la moitié du Parc de Yellowstone ; les découvertes archéologiques de Teotihuacan au Mexique ; et les Everglades en Floride.

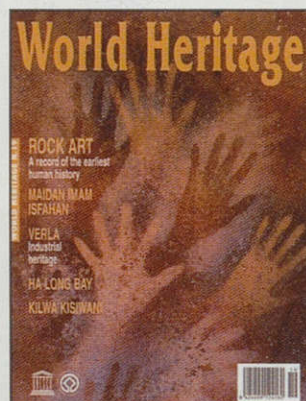
Collaboration entre l'UICN, le WCMC, l'UNESCO et la maison d'édition. Copublié par R.R. Leitch Publications, Editorial Raices, Institut national d'anthropologie et d'histoire du Mexique et World Heritage Publishing Pty Ltd. ISBN 1-57769-004, 1997. 306 x 236 mm, relié, 352 p., environ 300 photos couleur, £25 ; USD 39,95. Bon de commande No B191.



Nouvelle carte du patrimoine mondial

Le Centre du patrimoine de l'UNESCO a le plaisir d'annoncer que la carte 2001 présentant les 690 biens du patrimoine mondial est disponible. La carte est gratuite, quadrichrome et, dépliée, mesure 62 x 90 cm.

Veuillez préciser la langue souhaitée (anglais, français ou espagnol) lorsque vous commanderez à l'adresse suivante : Carte du patrimoine mondial, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 7 place de Fontenoy, 75352 Paris, France. Veuillez joindre à votre demande une étiquette portant votre adresse. Pour toute information sur les publications du patrimoine mondial disponibles pour distribution par les biens du patrimoine mondial et d'autres institutions, veuillez demander une liste ou consultez le site Web du patrimoine mondial : www.unesco.org/whc/pubs.htm



Revue du patrimoine mondial

UNESCO Publishing, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et les Ediciones San Marcos (Madrid) publient la revue du patrimoine mondial depuis avril 1996. Cette revue de 80 pages, bimensuelle, en couleur, est consacrée aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine

mondial et à leur conservation. Elle cible un large cercle de lecteurs international, notamment le nombre croissant de personnes sensibles au patrimoine et à l'environnement ainsi que les experts dans ce domaine. Elle est publiée en anglais, français et espagnol et contient des articles de fond écrits par des experts des biens naturels et culturels.

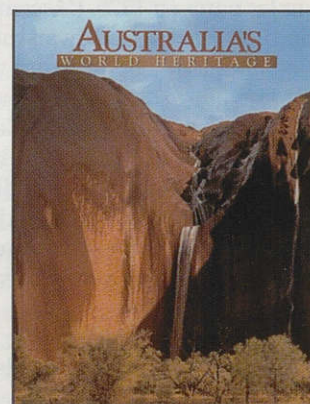
Le No 21 de la *Revue du patrimoine mondial* est disponible dans les librairies en Espagne, en France, au Canada et aux États-Unis (et par souscription ailleurs).

Contact pour la souscription : Ediciones San Marcos, Maldonado 65, 28006 Madrid, Espagne. Téléc. : +34 91 444 80 51 ou courriel : sanmarcos@retemail.es. Pour toute information, veuillez contacter : Vesna Vujcic-Lugassy, Directrice d'édition, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Téléc. : +33 1 45 68 55 70. Courriel : v.vujcic@unesco.org

Australia's World Heritage

Plus de 250 photographies à couper le souffle et des textes brillants illustrent l'importance de la Convention du patrimoine mondial et des sites qu'elle protège. Cette belle publication présente les plus importants sites naturels et culturels d'Australie, du récif de la Grande-Barrière aux anciennes forêts du Gondwana jusqu'au cœur aride du continent.

Collaboration entre l'UICN, le WCMC, l'UNESCO et les éditeurs. Publié par World Heritage Publishing Pty Ltd. ISBN 1-57769-007-9 (édition standard), 1997. 306 x 236 mm, relié, 320 p. environ 250 photos couleur. £25 ; USD 39,95. Bon de commande No B481



Visitez la librairie

Ces titres ainsi que beaucoup d'autres publications concernant le patrimoine mondial et les aires protégées se trouvent dans le catalogue du World Conservation Bookstore. Pour obtenir le catalogue ou commander des publications de l'UICN, veuillez contacter : Service des publications de l'UICN, 219c Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL, Royaume-Uni ; tél. : +44 1223 277894 ; téléc. : +44 1223 277175 ; courriel : info@books.iucn.org ; site Web : <http://iucn.org/bookstore/>